

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Vers un tourisme durable ?

Étude de cas de la Bulgarie

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DE

L'ENVIRONNEMENT

PAR

STÉFKA PAPE

AOÛT 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier énormément de personnes. Toutes ces personnes qui n'ont jamais cessé de croire en moi et en mes capacités. Entre le début et la fin de la maîtrise, bien des gens m'ont soutenue d'une façon ou d'une autre et méritent tous mes remerciements.

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de recherche, Patrick Béron, qui a réussi à me redonner motivation, espoir et confiance en moi, qui a su trouver le temps et l'énergie de me soutenir tout au long de ce parcours.

Un énorme merci à toute ma famille qui a su gérer mes sauts d'humeurs et mes caprices, et malgré tout comprendre le but final de mon acharnement. Qu'elle soit près ou loin de moi, elle est toujours proche dans mon cœur. Ma sœur - Tsvétélina, mes parents - Anna et Patrice, mon beau-frère adoré - Laurent, et surtout mon petit rayon de soleil - Hélène ! Je remercie également, tous mes proches en Bulgarie, ma grand-mère - Maria, mes cousins - Mima, Boris, Nina et le petit Pépi et ma tante - Penka.

Un grand merci aussi à ma petite famille adoptive montréalaise - Dom et Roman - qui durant presque deux ans m'ont supportée et aidée dans les moments difficiles et dans les joies. Je remercie aussi mes amis de Montréal et de France - Aurélie, Fred, Guillaume, Nico Sb. et Nico G., Maggie, Maud, Ana et Alejandro. Je remercie toutes les personnes du Ministère de l'environnement et des eaux bulgare pour leur accueil chaleureux - Monsieur Hristo Bojinov, Directeur du Service National pour la protection de la nature - et tout spécialement mes collègues de travail - Reni, Dani, Veseto, Iveta et Nadi. Une pensée toute particulière pour Reni, pour son aide exceptionnelle en tant qu'experte en biodiversité et en tant qu'amie.

Je remercie également tous les gens qui ont répondu à mes questionnaires.

Enfin un grand merci à la ville de Montréal qui m'a offert un accueil plus que chaleureux pendant deux ans.

Je souhaite finalement dédier ce mémoire à mon grand père - Ivan Bantchev - décédé en 2005, dont je souligne la présence et le soutien indéfectibles auprès de moi à chaque moment. J'aimerais enfin conclure par une citation de Platon qui concorde assez bien avec mon état d'esprit actuel.

« La victoire sur soi est la plus grande des victoires »

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	ix
RÉSUMÉ.....	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
INFORMATION DE RÉFÉRENCE.....	3
1.1 CONTEXTE INTERNATIONAL.....	3
1.1.1 Les principes du Développement durable.....	3
1.1.2 La Convention sur la Diversité Biologique.....	5
1.1.2.1 Les trois objectifs de la CDB.....	5
1.1.2.2 Le fonctionnement de la CDB.....	5
1.1.2.3 Le champ d'application de la CDB.....	6
1.1.3 Le tourisme durable et la biodiversité.....	7
1.1.3.1 L'évolution et les tendances mondiales du tourisme.....	7
1.1.3.2 Les Lignes Directrices de la CDB sur le développement du tourisme durable et la diversité biologique (LD).....	8
1.2 DESCRIPTION DE L'ÉTUDE DE CAS.....	12
1.2.1 Introduction à l'étude de cas.....	12
1.2.2 Contexte national.....	14
1.2.2.1 Situation géographique.....	14
1.2.2.2 Introduction politique.....	15
1.2.2.3 Biodiversité.....	16
1.2.2.4 Conditions sociales.....	18
1.2.2.5 Contexte économique.....	19
1.2.3 Stratégie Nationale pour le développement de l'Écotourisme (SNE).....	20
1.2.3.1 Naissance de la SNE.....	20
1.2.3.2 Processus de prise de décision.....	23

CHAPITRE II

MÉTHODOLOGIE.....	26
2.1 REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	26
2.1.1 Documentation internationale.....	26
2.1.1.1 Recommandations des directives de la CDB sur le tourisme durable et la biodiversité.....	27
2.1.1.2 Grille d'analyse.....	31
2.1.2 Information sur la Bulgarie.....	34
2.2 OBSERVATIONS PARTICIPANTES.....	35
2.2.1 Réunion au niveau international.....	35
2.2.2 Réunions au niveau national et régional.....	35
2.2.2.1 Atelier de travail au niveau régional.....	36
2.2.2.2 Réunions nationales.....	37
2.2.3 Visites au niveau local.....	39
2.3 ENQUETES.....	41
2.3.1 Sélection des acteurs de l'étude.....	41
2.3.2 Déroulement des entrevues.....	42
2.3.3 Les entrevues.....	43
2.3.3.1 Entrevues préliminaires.....	43
2.3.3.2 Enquêtes sur le terrain.....	43
2.3.4 Avantages et limites de la méthode d'enquête.....	46

CHAPITRE III

ÉVALUATION DE L'APPLICABILITÉ DES DIRECTIVES INTERNATIONALES SUR LE TOURISME ET LA BIODIVERSITÉ EN BULGARIE.....	47
3.1 ACTEURS DE LA SNE.....	48
3.1.1 Description des acteurs.....	48
3.1.1.1 Institutions nationales.....	48
3.1.1.2 Autorités régionales et locales.....	54
3.1.1.3 Organisations non gouvernementales (ONG).....	54
3.1.1.4 Secteur privé touristique.....	55

3.1.1.5 Communautés locales.....	56
3.1.2 Analyse des acteurs.....	56
3.2 CADRE DE GESTION DU TOURISME ET DE LA BIODIVERSITÉ.....	63
3.2.1 Cadre législatif.....	64
3.2.2 Étude des impacts environnementaux du tourisme.....	68
3.2.3 Gestion et atténuation des impacts du tourisme sur la biodiversité.....	73
3.2.4 Contrôle et suivi des impacts du tourisme sur la biodiversité.....	76
3.3 EVALUATION DES DIRECTIVES DE LA CDB.....	81
CONCLUSION.....	84
ANNEXE A	
PARC NATIONAL DE RILA.....	86
ANNEXE B	
PARC NATIONAL DE RILA.....	87
ANNEXE C	
ENTREVUES SEMI-DIRIGÉES.....	88
ANNEXE D	
ENTRETIENS INFORMELS.....	91
LISTE DES RÉFÉRENCES.....	92

LISTE DES FIGURES

Figure		Page
1.1	Carte géographique de l'Europe.....	14
1.2	Carte géographique de la Bulgarie.....	15
1.3	Espèce en péril, le Loup gris <i>Canis chrysaetos</i>	17
1.4	Champignon vénéneux, « Amanite tue-mouches » <i>Amanita muscaria</i>	17
1.5	Village de Lechten.....	19
1.6	Population rurale de Lechten.....	19
1.7	Les 12 écorégions.....	24
2.1	Affiche de l'écorégion 12.....	37
2.2	Réunion à la mairie de Ruce.....	37
2.3	L'entrée du Forum.....	39
2.4	Le Roi introduisant le Forum.....	39
3.1	Acteurs du processus de prise de décision de la SNE.....	49
3.2	Structure Administrative du Ministère de l'environnement et des eaux bulgare (2005).....	51
3.3	Structure Administrative du Ministère de l'économie bulgare (janvier 2005).....	53
A.1	Entrée du parc de Rila.....	86
A.2	Paysage.....	86
A.3	Dans les montagnes.....	86
A.4	Gite Iretchek.....	86
A.5	Parcours touristique.....	86

A.6	Les pics de « Maliovitza ».....	86
B.1	Sommet « Musala ».....	87
B.2	Monastère de Rila.....	87
B.3	Population locale.....	87
B.4	Abri près d'un lac.....	87
B.5	Le site « les sept lacs ».....	87
B.6	Gite Zavratchiza.....	87

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
2.1	Grille d'analyse.....	31
C	Entrevues semi-dirigées.....	88
D	Entretiens informels.....	91

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CDB	Convention sur la diversité biologique
CNUED	Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement
COP	Conférence des parties
LD	Lignes directrices de la CDB sur la diversité biologique et le développement du tourisme durable
MAF	Ministère de l'agriculture et des forêts
MC	Ministère de la culture
MDRTP	Ministère du développement régional et des travaux publics
ME	Ministère de l'économie
MEE	Ministère de l'environnement et des eaux
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des nations unies
OSASTT	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PNUE	Programme des nations unies pour l'environnement
SNE	Stratégie nationale pour le développement de l'écotourisme
UE	Union européenne
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international

RÉSUMÉ

Le développement durable est un concept qui concilie le progrès économique, l'équité sociale et l'intégrité écologique de la planète. La Convention sur la diversité biologique, basée sur les principes du développement durable, a adopté en 2004 des Lignes Directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme durable. Selon ces directives une gestion durable du tourisme et de la biodiversité contribue à la réduction de la pauvreté.

La Bulgarie, ex-pays communiste, affronte d'énormes obstacles socio-économiques dont l'origine peut encore être recherchée dans la fin du système socialiste. Depuis une dizaine d'années de nombreuses initiatives écotouristiques se sont développées dans ce pays. Afin de définir les limites de l'extension de l'écotourisme, le gouvernement bulgare a décidé de créer un cadre politique national pour le développement de l'écotourisme. Il a élaboré et planifié en 2003 une Stratégie nationale pour le développement de l'écotourisme.

Pays membre de la Convention, la Bulgarie a décidé, en 2003, de se conformer à ses directives sur le tourisme et la biodiversité afin de développer elle-même du tourisme durable, à travers la mise en place de sa Stratégie sur l'écotourisme.

Le but du présent mémoire est l'évaluation de l'applicabilité des directives internationales sur le tourisme durable et la biodiversité dans le cas de la Bulgarie - à travers la mise en place de la politique nationale sur l'écotourisme.

Les objectifs à atteindre sont d'identifier les facteurs influençant le développement d'un tourisme durable en Bulgarie, en analysant les forces et les faiblesses des acteurs impliqués dans la prise de décision et la future mise en œuvre de la Stratégie sur l'écotourisme et en étudiant le cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité en Bulgarie. Afin d'atteindre ces objectifs, une revue de la littérature a été effectuée, tant au niveau international que national, ainsi qu'une étude sur le terrain, des observations participantes et des entrevues.

Étant donné le contexte socio-économique précaire de la Bulgarie, l'écotourisme, mis en œuvre efficacement, peut être très bénéfique au plan économique et social en instaurant une certaine équité sociale. Mais mal géré, il peut être dévastateur pour la biodiversité.

Pour que le développement de l'écotourisme réponde aux objectifs de durabilité des directives internationales de la Convention, il faudrait renforcer les capacités endogènes du pays et éduquer et sensibiliser la population aux impacts du tourisme sur la biodiversité et à son utilisation durable.

Mots clés : Tourisme durable, Biodiversité, Écotourisme, Bulgarie

INTRODUCTION

La Convention sur la diversité biologique, signée en 1992 lors du Sommet de la planète Terre de Rio de Janeiro, est maintenant considérée comme un instrument essentiel pour promouvoir le développement durable en protégeant le fondement biologique qui constitue la base de toutes les sociétés (Zedan, 2002). Ses trois objectifs de conservation, d'utilisation durable et de partage des avantages en font peut-être la première véritable convention sur le développement durable (Le_Prestre, 2002).

Un de ses champs d'application est le tourisme. A ce sujet, la septième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté en 2004 des Lignes Directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme durable. Selon la Convention, le tourisme durable est clairement en mesure de réconcilier préoccupations socio-économiques et priorités environnementales et de donner une portée pratique au développement durable.

Les directives internationales sont volumineuses. Elles couvrent toutes les formes d'activités touristiques, dont l'écotourisme. Elles touchent à énormément d'aspects écologiques, économiques et sociaux. Mais elles gravitent autour de deux grands thèmes : les acteurs impliqués dans le processus de prise de décision et de développement du tourisme et le cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité.

La Bulgarie, partie à la Convention sur la diversité biologique, a élaboré et planifié en 2003 une Stratégie Nationale pour le développement de l'Écotourisme (SNE). Afin de mettre toutes les chances de son côté et d'instaurer un tourisme durable dans le pays, le gouvernement bulgare a souhaité, en 2003, tester l'applicabilité des directives internationales de la Convention à travers la mise en place de cette politique nationale sur l'écotourisme.

La question que l'on peut se poser est : en se conformant aux directives, la SNE deviendra-t-elle un outil pour le développement d'un tourisme durable en Bulgarie ? Ceci suppose de savoir, d'abord, quels sont les facteurs internes qui facilitent ou qui nuisent au développement du tourisme durable en Bulgarie. Ensuite, quelles sont les mesures à prendre pour que le développement du tourisme en Bulgarie corresponde aux objectifs de durabilité des Lignes Directrices de la Convention ? Enfin, à travers l'étude de l'applicabilité des Lignes Directrices dans le cas concret de la Bulgarie, quelles conclusions peut-on tirer quant à leur mise en œuvre effective ?

Dans une perspective de développement d'un tourisme durable en Bulgarie, le but du présent mémoire est l'évaluation de l'applicabilité des directives internationales au niveau national - à travers la mise en place de la SNE.

Les objectifs à atteindre sont d'identifier les facteurs influençant le développement d'un tourisme durable en Bulgarie, en analysant les forces et les faiblesses des acteurs impliqués dans la prise de décision et la future mise en œuvre de la SNE, ainsi que le cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité en Bulgarie. Ce cadre comprend quatre points :

- le cadre législatif bulgare en rapport avec la gestion de la biodiversité et du tourisme ;
- l'étude d'impact du tourisme ;
- la gestion et l'atténuation des impacts du tourisme sur la biodiversité ;
- et le contrôle et le suivi des impacts du tourisme sur la biodiversité.

Pour atteindre les objectifs de la recherche, trois types d'outils méthodologiques seront utilisés : une revue de la littérature, des observations participantes et des enquêtes.

La première partie du chapitre I introduira la problématique de la recherche en exposant au préalable le contexte international de l'étude. La deuxième partie de ce chapitre brossera un portrait global de la Bulgarie. Le deuxième chapitre, quant à lui, présentera la méthodologie utilisée pour cueillir les données relatives à la recherche. Enfin, le chapitre III exposera et interprétera les résultats de l'étude et soumettra les conclusions.

CHAPITRE I

INFORMATION DE RÉFÉRENCE

1.1 CONTEXTE INTERNATIONAL

1.1.1 Les principes du Développement durable

Le discours sur le développement durable est omniprésent dans les débats publics. Le concept lui-même a été popularisé en 1988, lors de la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement *Notre avenir à tous*, appelé aussi rapport Brundtland (CMED, 1988). Il fut alors défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs ». Il existe diverses interprétations du développement durable. Mais la conception tripolaire popularisée par l'Union mondiale pour la nature et explicitée notamment par Jacobs et Sadler correspond à la définition la plus couramment admise du développement durable (Revéret et Gendron, 2000). Cette conception repose sur trois principes. Elle suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance, qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile au processus de prise de décision.

Le rapport Brundtland a propagé le terme de développement durable et jeté les bases d'une multitude de travaux et de conférences, dont la plus importante est sans doute celle qui a eu lieu à Rio de Janeiro en juin 1992 sous le nom de Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) ou Sommet de la Terre de Rio (Vaillancourt, 1995).

Cette rencontre, dans le prolongement de la conférence internationale sur l'environnement humain (le premier Sommet de la terre s'étant déroulé en 1972 à Stockholm), fut l'occasion pour les 180 pays participants d'adopter plusieurs textes, dont la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Cette déclaration préconise 27 principes (CNUED, 1992). Ils servent à guider les actions, les politiques, les lois et les règlements permettant d'atteindre les trois objectifs fondamentaux du développement durable, c'est-à-dire maintenir l'intégrité de l'environnement et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes, améliorer l'équité sociale et améliorer l'efficacité économique dans une perspective de responsabilité écologique et sociale. La conférence a notamment été l'occasion d'adopter un programme d'actions pour le XXIème siècle, appelé Action 21 ou Agenda 21, qui énumère quelques 2500 recommandations concernant la mise en œuvre concrète des principes de la déclaration. Il prend en compte les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets. La conférence de Rio a également vu l'adoption de la Convention sur le Climat, qui affirme la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et qui a abouti à la signature en 1997 du protocole de Kyoto. Mais aussi de la Convention sur la diversité biologique qui soumet l'utilisation du patrimoine génétique mondial à une série de conditions. En 2002, pour marquer le dixième anniversaire du Sommet de Rio, plus d'une centaine de chefs politiques ainsi que plusieurs dizaines de milliers de participants se sont réunis à Johannesburg pour le Sommet Mondial du Développement Durable. Cette conférence a concrétisé la notion de développement durable par un *Plan d'action* qui souligne que «la lutte contre la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables et la protection et la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social sont les objectifs ultimes et les conditions essentielles du développement durable» et qu'à cette fin «il est indispensable de modifier radicalement la façon dont les sociétés produisent et consomment» (ONU, 2002).

1.1.2 La Convention sur la Diversité Biologique

Depuis l'émergence du concept de développement durable, de nombreux mécanismes ont été mis en place afin d'encourager l'application de ce concept. Tel est le cas de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ouverte à la signature des gouvernements lors du Sommet de la Terre de Rio et en vigueur depuis décembre 1993.

1.1.2.1 Les trois objectifs de la CDB

La CDB est maintenant considérée comme un instrument essentiel pour promouvoir le développement durable en protégeant le fondement biologique qui constitue la base de toutes les sociétés (Zedan, 2002). Ses trois objectifs de conservation de la diversité biologique, d'utilisation durable de ses éléments et de partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques en font peut-être la première véritable convention sur le développement durable (Le Prestre, 2002). La CDB considère que la biodiversité est primordiale pour le développement économique et social de l'humanité toute entière. A ce sujet, le Sommet Mondial de Johannesburg a reconnu que la biodiversité jouait un rôle central dans le développement durable en général et la lutte contre la pauvreté en particulier. D'ailleurs, le plan d'action du Sommet (paragraphe 44) suggère une application plus efficace et plus cohérente des trois objectifs de la CDB et une réduction substantielle du rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité d'ici à 2010 (Organisation des Nations Unies/ONU, 2002).

1.1.2.2 Le fonctionnement de la CDB

La CDB n'est pas un instrument réellement contraignant. Ses dispositions sont exprimées sous formes de stratégies et de buts généraux, et il appartient aux Parties de décider d'actions spécifiques selon les circonstances et leurs capacités (Le Danff, 2002). Plusieurs organes assurent le bon fonctionnement de la Convention.

La Conférence des Parties (COP) réunit tous les deux ans les États parties pour examiner toutes les questions relatives à l'application de la convention. Elle adopte des décisions à caractère administratif, financier et scientifique que les États sont tenus de suivre, ainsi que des protocoles d'application.

L'Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (OSASTT) est un organe pluridisciplinaire qui est ouvert à la participation de toutes les parties. Il se compose de représentants gouvernementaux compétents dans les domaines de spécialisation concernés. Les OSASTT proposent des recommandations pour la COP dont certaines sont transformées *de facto* en décisions de la conférence.

Le secrétariat exécute les tâches administratives au quotidien et assiste la COP dans son travail. Il a été confié au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Il a pour fonction principale d'assurer la planification et le service des réunions de la COP et de ses organes subsidiaires, y compris la préparation de documents spécialisés. Le secrétariat a mis en place un Centre d'Echange (Clearing House Mechanism/CHM) accessible à partir du site de la convention, afin de promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique entre les parties et l'échange d'informations sur la diversité biologique. De même, chaque État partie est tenu de développer un centre d'échange.

1.1.2.3 Le champ d'application de la CDB

Le champ d'application de la Convention est extrêmement vaste. C'est le premier traité global couvrant la diversité biologique sous toutes ses formes, depuis les gènes, les individus, les sous-espèces et espèces de plantes, d'animaux et de micro-organismes, jusqu'aux écosystèmes (CDB/PNUE, 2001a). La CDB touche aussi des questions allant de la conservation à l'équité, du commerce aux connaissances scientifiques et de la répartition de droits à l'imposition des responsabilités (Le_Prestre, 2002). Elle pourrait déboucher sur une réorganisation en profondeur des relations entre les êtres humains et la nature et remet en question la distribution des droits, des responsabilités et des avantages sociaux, culturels, politiques et économiques qui prévalent aussi bien entre les Etats qu'au sein de ces derniers (Le_Prestre, 2002).

Parmi ses nombreux enjeux et champs d'action, la CDB a mis en place un programme de travail sur le tourisme durable.

Considérant que l'industrie touristique est l'une des principales causes de la disparition massive des espèces, la CDB a décidé d'amener le tourisme et la diversité biologique à s'épauler mutuellement à travers le développement d'un tourisme durable.

1.1.3 Le tourisme durable et la biodiversité

Avant d'introduire la notion du tourisme durable telle que définie par la CDB, la prochaine partie présente quelques données sur l'évolution et les tendances mondiales du tourisme.

1.1.3.1 L'évolution et les tendances mondiales du tourisme

Industrie mondiale, le tourisme affiche un taux de croissance très rapide. Il est devenu un phénomène de civilisation. L'ampleur qu'il a acquise l'a fait passer du plan limité d'un plaisir élitiste au plan général de la vie sociale et économique (Organisation Mondiale du Tourisme/OMT, 1980). Depuis le début des années 1970, le tourisme est l'industrie qui connaît la plus forte croissance à l'échelle mondiale (Boo, 1990). Selon l'OMT, de 599,6 millions en 1996, le nombre de voyages internationaux est passé à 697,4 millions en 2000. En 2000, le tourisme mondial a progressé de 7,1% - son plus fort taux de croissance de la décennie et presque le double de 1999. Au cours de cette même année 2000, les recettes du tourisme international ont atteint 475,3 milliards de dollars, soit une progression de 4,5% par rapport à l'année 1999. En terme de pourcentage, l'OMT envisage que le nombre de touristes augmentera de 4,3% par an durant les 20 prochaines années et que les dépenses touristiques augmenteront de 6,7% par an. Dans le document *Tourisme : horizon 2020*, l'OMT prévoit que les arrivées de touristes internationaux dépasseront le chiffre de 1,56 milliard d'ici 2020. Parmi ces arrivées qui seront enregistrées dans le monde en 2020, 1,18 milliard correspondront à des voyages intra-régionaux et 377 millions relèveront du tourisme lointain. Toujours selon ce document, les voyageurs du XXIème siècle iront de plus en plus loin et en 2020, un voyage sur trois sera un déplacement de longue durée à destination d'un autre pays. D'après l'Institut Mondial des Ressources (World Resources Institute, 1990), le tourisme a un accroissement annuel de 4%, et les voyages orientés vers la nature augmentent de 10% à 30% par an. Sept pourcent des voyages internationaux sont générés par le tourisme dans la nature (Lindberg et McKercher, 1997).

Bien que le tourisme soit une source de plaisir et de revenus pour des millions de personnes, il impose toutefois une pression de plus en plus importante sur des écosystèmes fragiles. Ses retombées sociales, économiques et environnementales sont immenses et complexes, ne serait-ce que parce qu'il favorise la visite de sites naturels et culturels d'importance. Le tourisme est aussi un marché mondial compétitif, tenté de faire passer les gains à court terme

avant la santé environnementale, entre autres la conservation de la diversité biologique (CDB/PNUE, 2003c).

1.1.3.2 Les Lignes Directrices de la CDB sur le développement du tourisme durable et la diversité biologique

Afin d'optimiser les retombées positives du tourisme sur la biodiversité, les écosystèmes et le développement économique et social, et celle de la biodiversité sur le tourisme, tout en minimisant les conséquences sociales et écologiques néfastes du tourisme, la Convention suggère le développement d'un tourisme durable. Selon la CDB, le tourisme durable est clairement en mesure de réconcilier préoccupations socio-économiques et priorités environnementales, et de donner une portée pratique au développement durable. D'ailleurs, le Sommet Mondial pour le Développement Durable de 2002 a approuvé le développement de ce tourisme durable, en insistant sur le partage juste et équitable des avantages découlant des activités touristiques avec l'accent particulier sur les besoins spécifiques des communautés autochtones et locales concernées.

Processus d'élaboration des directives

Dans le but de promouvoir un tourisme durable, la cinquième Conférence des Parties (COP-5) à la CDB a accepté, en 2000, l'invitation à participer au programme de travail international sur le développement d'un tourisme durable engagé par la Commission sur le Développement durable (CDB/PNUE, 2003c). L'invitation comportait comme mandat principal de contribuer à l'élaboration de lignes directrices internationales pour les activités liées au développement d'un tourisme durable dans des écosystèmes vulnérables. A cet égard, un atelier international sur la diversité biologique et le tourisme, organisé par le Secrétariat de la CDB, s'est tenu à Saint-Domingue en juin 2001. Il a produit le *Projet de Lignes Directrices internationales pour les activités relatives au développement d'un tourisme durable dans les écosystèmes et habitats terrestres, marins et côtiers vulnérables présentant une importance majeure pour la diversité biologique et les zones protégées, y compris les écosystèmes fragiles riverains et de montagnes* (CDB/PNUE, 2001c). Cet atelier de travail a réuni de nombreux participants. Afin de réaliser un document représentatif des différentes zones géographiques du globe, ainsi que de leur spécificité et de leur diversité biologique, des experts du monde entier dans

le domaine du tourisme et de la biodiversité étaient présents. L'atelier de Saint-Domingue a rassemblé des organisations internationales, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque Mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'OMT, le Centre du Patrimoine mondial, des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) et bien d'autres. Pour élaborer le Projet des Lignes Directrices relatives au développement du tourisme durable, les acteurs de cet atelier se sont basés sur les principes du développement durable, tels que mentionnés dans la déclaration de Rio, et sur les trois objectifs de la CDB (CBD/UNEP, 2001c). Mais ils ont aussi pris en compte de nombreux codes et principes internationaux sur le tourisme durable déjà existants afin que le contenu des directives de la CDB soit en accord avec des normes internationalement reconnues. Pour en citer quelques-uns disponibles dans le document « Compilation and Analysis of existing Codes, Guidelines, Principles and Position papers on Sustainable Tourism » (CDB/PNUE, 2001b) :

- ✓ Les Principes sur la Mise en œuvre du Tourisme Durable du PNUE (2000) ;
- ✓ Le Code Mondial d'Ethique du tourisme de l'OMT (1999) ;
- ✓ Les Principes sur le Tourisme Durable de l'Organisation mondiale de protection de la nature/WWF (1992) ;
- ✓ Le Programme de travail sur le Tourisme Durable de la Commission sur le Développement durable (1999) ;
- ✓ Le Rapport final de la Conférence internationale sur le Tourisme Durable dans les Petits Etats Insulaires en Développement et les autres îles (Lanzarote, 1998) ;
- ✓ La Déclaration de Manille de l'OMT (1997) ;
- ✓ L'Agenda 21 for the Travel and Tourism Industry de l'OMT (1997) ;
- ✓ La Charte du Tourisme Durable, Conférence de Lanzarote, OMT (1995).

En novembre 2001, ce Projet de directives sur le tourisme durable élaboré lors de l'atelier de Saint-Domingue a été soumis à la septième réunion de l'OSASTT pour révision. Puis, il a été transmis à la dixième session de la Commission sur le Développement durable et au Sommet mondial de l'écotourisme tenus à Québec en mai 2002 dans le but de prendre en compte les résultats de ce Sommet. Ensuite, le Projet a été examiné et révisé à la huitième réunion de l'OSASTT, qui s'est tenue à Montréal du 10 au 14 mars 2003. A la fin de cette réunion, l'OSASTT a invité « les Parties, les gouvernements et les organisations compétentes à mettre

en œuvre des projets pilotes dans le but d'évaluer l'applicabilité des lignes directrices» (CDB/PNUE, 2003c). Il a aussi invité « les gouvernements à élaborer une stratégie et un plan d'action nationaux pour le tourisme durable établissant notamment un cadre de gestion pour la mise en œuvre des directives » (CDB/PNUE, 2003c). Finalement, le Projet des directives a été adopté à la septième Conférence des Parties en février 2004 à Kuala Lumpur, en Malaisie (CDB/PNUE, 2004a). Cette COP a invité tous les gouvernements à intégrer les présentes lignes directrices dans l'élaboration ou la révision de leurs stratégies et plans de développement du tourisme. Le nom commun que la CDB a donné à ces directives internationales est *Lignes Directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme durable* que le présent mémoire abrégera sous le sigle LD.

Champ d'application des LD

Les LD ont un caractère volontaire et représentent une variété de perspectives pour les autorités locales, régionales et nationales ainsi que pour les communautés locales et les autres parties prenantes en leur permettant de gérer les activités touristiques de manière durable aux plans écologique, économique et social. Elles peuvent être appliquées avec souplesse de façon à les adapter à différentes circonstances et cadres institutionnels et juridiques internes. Elles ont pour but d'aider les acteurs à tous les niveaux (stratèges, décideurs, gestionnaires, le public, le privé) responsables des questions relatives à la gestion du tourisme et de la biodiversité. Elles couvrent l'écotourisme, mais aussi toutes les formes de tourisme et d'activités touristiques qui sont censées respecter les principes du développement durable. Bien que ces LD portent avant tout sur les écosystèmes et les habitats vulnérables, elles peuvent s'appliquer au tourisme et à la diversité biologique quel que soit le site géographique ou la destination touristique.

Recommandations des LD

Les recommandations des LD se basent sur les principes du développement durable et sur les trois objectifs de la CDB soit, le maintien de la structure et du fonctionnement des écosystèmes, le tourisme durable compatible avec la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et le partage juste et équitable des avantages découlant des activités touristiques.

Elles sont nombreuses et volumineuses et touchent à énormément d'aspects écologiques, économiques et sociaux¹. Toutefois, elles gravitent autour de deux grands thèmes : les acteurs impliqués dans le processus de prise de décision et de mise en œuvre du tourisme et le cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité. Les LD suggèrent :

- Que les processus de prise de décision lors de l'élaboration, la planification et la gestion du développement devraient être pluripartites, impliquant la participation de tous les acteurs concernés – les pouvoirs publics aux échelles nationale, régionale et locale, les gestionnaires de la biodiversité, les ONG, le secteur privé touristique et les communautés locales. Et pour que le développement du tourisme soit durable, il requiert une coordination des processus de prise de décision et de mise en œuvre.
- Pour que le développement du tourisme soit durable, il faudrait amener le tourisme et la diversité biologique à s'épauler mutuellement. Pour cela, il faudrait analyser le cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité, soit :
 - le cadre législatif en rapport avec la gestion de la biodiversité et du tourisme ;
 - l'étude d'impact du tourisme ;
 - la gestion et l'atténuation des impacts du tourisme sur la biodiversité ;
 - le contrôle et le suivi des impacts du tourisme sur la biodiversité².

Et pour faciliter l'application des LD dans des cas concrets, les LD conseillent de renforcer les capacités, d'éduquer et de sensibiliser tous les acteurs à la problématique du tourisme et de la biodiversité.

La Bulgarie, pays membre de la Convention, a décidé en 2003 d'évaluer l'applicabilité des directives. L'étude de cas suivante s'est basée sur cette demande afin d'évaluer leur applicabilité au niveau national.

¹ Le texte complet de ces directives peut être trouvé sur le site Internet de la Convention à l'adresse <http://www.biodiv.org>

² Ces différents points seront détaillés dans une grille d'analyse dans le chapitre suivant.

1.2 DESCRIPTION DE L'ÉTUDE DE CAS

1.2.1 Introduction à l'étude de cas

La Bulgarie est un pays membre de la CDB qui a signé la Convention en 1992 et l'a ratifiée en 1996. Le Ministère de l'Environnement et des Eaux bulgare (MEE), fondé en 1997, est l'organisme responsable de la gestion de la diversité biologique. Pour faciliter et encourager la mise en œuvre de la Convention, et conformément à ses engagements en tant que partie à la CDB, la Bulgarie a adopté en 1998 sa Stratégie Nationale pour la Conservation de la Diversité Biologique. Le 5 août 1999, le Conseil des ministres bulgare a ratifié le Plan d'action national issu de cette stratégie (MEE, 2000). Et en 1998, la Bulgarie a soumis son Premier Rapport National sur la Diversité Biologique à la CDB (CDB, 1998), suivi, en 2001, de son Deuxième Rapport (CDB, 2001). En 2003, parallèlement au processus d'élaboration des Lignes directrices de la CDB au niveau international, le gouvernement bulgare élaborait et planifiait une Stratégie Nationale pour le développement de l'Écotourisme (SNE). Désirant répondre aux objectifs de la CDB, souhaitant se conformer à ses directives sur le tourisme durable et la biodiversité, soucieuse des recommandations faites par l'OSASTT lors de sa 8^{ème} réunion, et principalement dans une perspective de développement d'un écotourisme effectivement durable, la Bulgarie a décidé en 2003 de tester l'applicabilité de ces directives à travers la mise en place de la SNE.

On pourrait alors se demander si, en se conformant aux directives, la Stratégie bulgare sur l'écotourisme deviendra un outil pour le développement d'un tourisme durable en Bulgarie. Ceci suppose de savoir, d'abord ; quels sont les facteurs internes qui facilitent ou qui nuisent au développement du tourisme durable en Bulgarie ? Ensuite, quelles sont les mesures à prendre pour que le développement du tourisme en Bulgarie corresponde aux objectifs de durabilité des Lignes Directrices de la Convention ? Enfin, à travers l'étude de l'applicabilité des Lignes Directrices dans le cas concret de la Bulgarie, quelles conclusions peut-on tirer quant à leur mise en œuvre effective ?

Le but du présent mémoire est l'évaluation de l'applicabilité des directives internationales de la CDB au niveau national, à travers la mise en place de la Stratégie bulgare sur l'écotourisme.

Se basant sur les recommandations des LD, les objectifs de cette recherche sont d'identifier et d'analyser les forces et les faiblesses influençant la mise en œuvre effective et durable de la SNE en Bulgarie, à travers l'étude :

- des acteurs impliqués dans la prise de décision et la future mise en œuvre de la SNE ;

- du cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité en Bulgarie.

L'un des intérêts de ce mémoire est d'assister la Bulgarie dans la mise en œuvre d'un écotourisme durable à travers des recommandations. L'intérêt suivant est que cette étude de cas sur l'évaluation de l'applicabilité des directives de la CDB au niveau national permette d'améliorer la mise en œuvre effective des Lignes directrices. Et que l'exemple de la Bulgarie puisse servir de référence pour les autres décideurs et stratèges souhaitant développer du tourisme durable.

Mais avant d'analyser les facteurs internes influençant le développement du tourisme durable en Bulgarie, la prochaine partie brosse un bref portrait du contexte bulgare, à travers une analyse de la situation politique, de l'état de la biodiversité et des conditions socio-économiques. Ensuite elle expose la SNE et son processus de prise de décision.

Les Balkans traversent le pays d'ouest en est. Au sud, le Mont Rhodope sépare la Bulgarie de la Grèce, et à son extrémité occidentale, le pic de Musala dans le massif de Rila culmine à 2925m. Les principales plaines se situent au nord, le long du Danube (Voir Fig.1.2 ci-dessous).



Figure 1.2 Carte géographique de la Bulgarie

1.2.2.2 Introduction politique

La Bulgarie a subi la tutelle ottomane de 1396 à 1878. Pendant cinq siècles, le pays, malgré de nombreuses tentatives de révoltes inabouties, perd toute identité politique (Encarta, 2005). La Bulgarie est également un ex-pays communiste qui a subi la dictature socialiste de 1945 à 1989 (Commission européenne, 2005). Cinq siècles de domination ottomane et environ un demi-siècle de totalitarisme communiste ont évidemment pesé sur son développement historique, politique, économique, social et culturel (Frison-Roche, 2005). Depuis plus de

quinze ans maintenant la Bulgarie tente de sortir de la gangue de l'héritage forcé du communisme. Sa transition vers la démocratie et l'économie de marché a été difficile (idem). A partir de 1999, la Bulgarie devient un pays candidat à l'intégration de l'Union Européenne/UE (Commission européenne, 2005). Pour faire partie de l'UE, les pays candidats doivent se conformer aux exigences de celle-ci et remplir les conditions économiques et politiques connues sous le nom de « critères de Copenhague », selon lesquelles un pays candidat doit entre autres être doté d'une économie de marché effective et adopter les règles, normes et politiques communes qui constituent le corps législatif de l'UE (idem). La Commission au Conseil et au Parlement européen publie chaque année des rapports réguliers sur l'évaluation de la capacité des pays candidats à remplir toutes leurs obligations au moment de l'adhésion. En conséquence, dans le cadre du processus d'élargissement de l'Europe, une des priorités de la Bulgarie depuis quelques années est la transposition de son cadre législatif aux normes européennes. Le pays a d'ailleurs signé le 25 avril 2005 son Traité d'adhésion à l'UE pour le 1er janvier 2007 (idem). Pourtant, selon la Commission européenne, bien que la Bulgarie ait fait des efforts importants en matière d'adoption de la législation liée à l'acquis communautaire, l'application des nouvelles dispositions légales reste toutefois problématique dans de nombreux cas.

1.2.2.3 Biodiversité

La Bulgarie se distingue par sa diversité biologique étonnante. Au niveau de la faune, le pays abrite 29 000 espèces animales, dont 94 espèces de mammifères, 405 d'oiseaux, 36 de reptiles, 16 d'amphibiens, 207 de poissons, et plus de 27 000 d'insectes et d'invertébrés (MEE, 2005a). On peut encore y rencontrer des espèces animales en voie de disparition dans les autres pays de l'Europe, telles que l'ours brun, le cerf, le sanglier ou le loup (*Voir Fig. 1.3*). Au niveau de la flore, la Bulgarie possède 3 550 plantes vasculaires et plus de 6 500 plantes cellulaires et champignons, dont plus de 200 comestibles (*Voir Fig.1.4*), et plus de 750 plantes médicinales (MEE, 2005a). Parmi les espèces animales, 473 sont protégées et parmi les végétales, 389.



Figure 1.3 Espèce en péril, le Loup gris *Canis chrysaetos* (Source : Base de données du MEE)



Figure 1.4 Champignon vénéneux, « Amanite tue-mouches » *Amanita muscaria* (Source : Base de données du MEE)

Afin de protéger et de conserver cette biodiversité, le gouvernement Bulgare a mis en place un Réseau d'Aires protégées qui couvre 4,95% du territoire bulgare (MEE, 2005d). Ce réseau englobe les 3 parcs nationaux : *Rila*, *Central Balkan* et *Pirin*, 10 parcs naturels, 90 réserves naturelles, 175 sites protégés et 457 monuments (MEE, 2005d). De ce réseau, 16 sites font partie du Réseau mondial des réserves de la biosphère, 9 du Patrimoine mondial, et 5 sont des sites Ramsar. Dans le cadre du processus d'élargissement de l'Europe, et de la création du Réseau écologique européen *Natura 2000*, le gouvernement bulgare crée présentement son propre Réseau écologique national qui constituera l'apport bulgare au réseau européen (MEE, 2005d). *Natura 2000* est un ensemble de sites naturels protégés, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats (Commission européenne, 2005). Ce réseau, en accord avec la *Directive européenne 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels et de la faune et flore sauvage* et la *Directive 79/409/CEE sur la conservation des oiseaux sauvages*, a pour objectif de préserver la biodiversité dans un cadre global de développement durable. Le Réseau écologique bulgare intégrera le Réseau d'Aires protégées. Lorsqu'il sera mis en place d'ici 2006, il couvrira jusqu'à 12% du territoire du pays (MEE, 2005d).

1.2.2.4 Conditions sociales

Depuis la chute du communisme, la Bulgarie affronte d'énormes obstacles sociaux dont l'origine peut encore être recherchée dans la fin du système socialiste – la pauvreté, le chômage, les disparités sociales, la prise de décision centralisée. Selon le Rapport régulier de la Commission européenne de 2002, le gouvernement bulgare reste toujours confronté à des problèmes sociaux importants, notamment de pauvreté. Selon l'Institut bulgare des statistiques, près de 40% de la population bulgare vit en dessous du seuil de pauvreté et 10% des bulgares forment la couche fortunée de la société recevant presque 30% de tous les revenus du pays (Ministère de l'économie, 2003). Le système communiste garantissait un emploi à tout le monde. Depuis son anéantissement, le taux de chômage en Bulgarie a augmenté drastiquement. Bien qu'il ait baissé depuis 2002 où il s'élevait à 18%, il reste toutefois élevé à 12,4% en 2004 (PNUD, 2005). Plus des deux tiers des travailleurs sont des « working poor » (travailleurs pauvres). Ce terme, emprunté de l'anglais, désigne un groupe de personnes actives qui, malgré leur emploi, ne parviennent pas à obtenir un revenu suffisant à les préserver de la pauvreté (Dictionnaire de politique sociale, 2002). Le salaire moyen de la population bulgare s'élève en 2004 à 150\$USD, mais un tiers des employés touchent moins de 60\$USD par mois. Il existe d'énormes disparités sociales entre le milieu urbain et rural. Plus de 70% des citoyens bulgares sont concentrés dans les villes et plus particulièrement dans la capitale (Banque Mondiale, 2005). Le fossé entre les modes de vie des populations rurales et celles situées dans les villes sont considérables. Généralement, les moyens de subsistance des communautés rurales sont négligeables, ainsi que leur niveau d'éducation (à titre d'exemple, les figures 1.5 et 1.6 de la page suivante montrent le niveau de vie de la population de Lechten). Le niveau inférieur d'éducation et de formation des populations rurales et notamment des minorités accentuent leur isolement économique (Banque Mondiale, 2005).

Durant le communisme, la prise de décision appartenait à l'état dans quelque domaine que ce soit. Bien que la Bulgarie soit devenue une démocratie, il y a toujours cette centralisation excessive de la prise de décision au sein de l'administration publique (OCDE, 1999).



Figure 1.5 Village de Lechten



Figure 1.6 Population rurale de Lechten

Malgré leurs conditions sociales précaires, les bulgares ont réussi à conserver leur culture et leurs traditions. La Bulgarie possède un patrimoine culturel exceptionnellement riche accumulé à travers des siècles de civilisations diverses : Thraces, Grecs, Romains, Byzantins et Musulmans (Encarta, 2005). Les traditions, les coutumes et les pratiques traditionnelles composées de couleurs, de cuisine traditionnelle exceptionnellement riche et variée, de musiques, de danses, de chants divers font partie du quotidien bulgare.

1.2.2.5 Contexte économique

Depuis la fin du système socialiste, la Bulgarie traverse une période d'instabilité économique. La privatisation et les réformes devant permettre le passage de l'économie planifiée et centralisée à l'économie de marché commencent en 1992 (Encarta, 2005). Au cours de l'hiver 1996-1997, le pays est touché par une très grave crise économique. Durant cette période, près de 80% de la population a vécu sous le seuil de pauvreté, selon le Fond Monétaire International /FMI. Depuis cette crise qui a poussé la Bulgarie au bord de l'abîme, le pays a du mal à se relever. Aujourd'hui, la Bulgarie connaît toujours de grosses difficultés économiques liées entre autres à sa forte inflation (6,1% en 2004 selon le FMI), à son faible Produit Intérieur Brut (5,6% en 2004 selon la Banque mondiale) et à sa forte dette extérieure qui est passée de 10,3 milliards de dollars en 2002 à 16,1 milliards en 2004 (FMI, 2005). La transition vers l'économie de marché est difficile et plus lente à se mettre en place que dans la plupart des anciens pays du bloc de l'Est, mais en bonne voie (Encarta, 2005).

La chute du communisme en Bulgarie a entraîné l'ouverture du pays aux autres pays du monde et l'accroissement du secteur touristique national. Depuis quelques années, il affiche un taux de progression constant. Selon les statistiques du Ministère de l'économie bulgare :

-En 2002, les recettes touristiques en Bulgarie ont augmenté de 11,1% par rapport à 2001. La même année, le nombre de touristes étrangers a augmenté de 8,6% par rapport à 2001.

-En 2003, les bénéfices du tourisme ont augmenté de 21% par rapport à 2002, tandis que le nombre de touristes étrangers a augmenté de 17,39% la même année. Les recettes du tourisme en 2003 sont de 1,66 milliards de dollars.

-En 2004, les recettes ont augmenté de 25%.

Le tourisme est devenu une des principales sources de revenu du pays. Afin de contrer l'émergence du tourisme de masse, mais aussi pour exploiter le secteur touristique et parce que l'écotourisme est devenu un phénomène de mode mondial, une certaine tendance écotouristique est apparue en Bulgarie depuis quelques années. D'où, en 2003, l'idée de mettre en place en Bulgarie une Stratégie Nationale pour le développement de l'Écotourisme.

1.2.3 Stratégie Nationale pour le développement de l'Écotourisme (SNE)

1.2.3.1 Naissance de la SNE

Depuis une dizaine d'années, de nombreuses initiatives privées, locales et régionales, dans le domaine du tourisme écologique, du tourisme culture et nature, du tourisme historique, du tourisme sportif ou récréatif³ se sont développés en Bulgarie (MEE, 2005*d*). Parallèlement à ces initiatives privées, une multitude de projets concernant le développement de l'écotourisme et la conservation de la biodiversité, financés par des programmes d'aide au développement internationaux et européens, se sont mis en place progressivement après la chute du communisme en Bulgarie (idem).

Pour en citer quelques uns :

-le Projet sur le tourisme écologique dans les montagnes Rila et Pirin financé par la British Know How Fund (1994-1997);

³ Le présent mémoire ne cherche pas à définir, ni à commenter chacun de ces termes. Il les cite uniquement en tant que références.

- le Projet sur le développement de l'écotourisme bulgare dans le cadre du programme PHARE de l'Union européenne (2002);
- le Projet sur le développement du tourisme culture en Bulgarie (PHARE, 2001);
- le Programme d'éducation dans le domaine de l'écotourisme de Japanese International Cooperation Agency / JICA (2003);
- des Projets pour le développement de l'agriculture durable du programme SAPARD de l'Union européenne (2000-2006);
- le Projet sur la restauration des Zones humides de Bulgarie financé par la Banque mondiale (2002-2007);
- le Projet de Global Environment Facility / GEF sur la conservation de la biodiversité dans les Rhodopes commencé en 2003;
- le Projet sur la conservation de la diversité biologique et le développement économique financé par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international/USAID (2000-2003)

Tous ces projets sont intéressants à mentionner, car leur mise en œuvre permet de mettre en place une sorte de réseau écotouristique national, mais aussi d'améliorer l'infrastructure touristique (en exemple : la *mesure 2.3* du programme SAPARD cité plus haut sur « le Développement et l'amélioration de l'infrastructure locale et régionale »). Mais la plupart de ces initiatives s'investissent davantage dans l'aspect socio-économique du développement de l'écotourisme, soit les bénéfices potentiels du tourisme tels que la création d'emploi ou la génération de revenus. Les projets insistent aussi sur l'amélioration de la qualité du produit touristique et de la satisfaction des visiteurs. Le projet sur le tourisme écologique dans les montagnes de Rila et Pirin a créé, quant à lui, la première base de données sur les ressources touristiques dans Rila, tandis que certaines mesures du programme SAPARD soutiennent les petites et moyennes entreprises au niveau local. Toutefois, parmi toutes ces initiatives, deux projets, financés par le programme de l'USAID, sont réellement innovateurs et intéressants à détailler. Ils ont été élaborés durant la période 2002-2003 au sein des deux parcs nationaux Rila et Central Balkan et autour de ces parcs, respectivement dans les régions de Samokov et de Kalofer. Les deux projets ont créé un modèle de développement de l'écotourisme dans les parcs et aux alentours de ces parcs dans le cadre des plans de gestion des parcs. Leur but était de mettre en place une coopération effective entre les gestionnaires des Aires protégées, les

autorités locales, le secteur privé et les communautés locales dans le domaine de la conservation de la biodiversité et le développement du tourisme (USAID, 2003b).

Afin de coordonner les efforts des différentes initiatives écotouristiques et de définir les limites du développement de l'écotourisme, le gouvernement bulgare a décidé de créer un cadre politique national pour le développement de l'écotourisme. Grâce aux fonds de l'USAID, il a élaboré en 2003, une Stratégie Nationale pour le développement de l'Écotourisme (SNE) et son Plan d'Action national⁴. Se basant essentiellement sur le Rapport final du Sommet mondial de l'écotourisme tenu à Québec en 2002, la Stratégie définit l'écotourisme en tant que « Voyage dans des zones naturelles relativement intactes dans le but de regarder et d'admirer la nature, et toutes les manifestations culturelles observables dans ces zones, incitant leur conservation et ayant un impact négatif très limité. L'écotourisme est aussi un moyen pour le développement des petites initiatives locales, permettant ainsi une activité socio-économique de la population locale et un partage juste et équitable des responsabilités et des bénéfices. L'écotourisme est également un outil pour l'éducation à la conservation de la nature, l'interprétation du patrimoine naturel et culturel. Enfin, l'écotourisme compile toutes les formes de tourisme durable. » (USAID, 2004).

Les buts mentionnés dans la SNE concernent :

- la Conservation des ressources biologiques et culturelles ;
- le Développement régional et local ;
- le Développement de l'industrie écotouristique ;
- la Gestion de la Politique nationale sur l'écotourisme.

1.2.3.2 Processus de prise de décision

Le processus de prise de décision lors de l'élaboration et de la planification de la SNE a impliqué beaucoup d'acteurs. L'élaboration et la planification de la SNE ont été réalisées parallèlement au niveau national et régional, selon un procédé de consultation pluripartite afin d'assurer un dialogue et un échange d'information entre tous les acteurs concernés par le développement de l'écotourisme.

⁴ Le texte complet de la SNE et de son plan d'action peut être trouvé sur le-site Internet du Ministère de l'environnement et des eaux à l'adresse http://ecotourism.bulgariatravel.org/index_e.htm

Elaboration de la SNE au niveau national

Le gouvernement bulgare a coordonné au plan national le processus d'élaboration de la SNE⁵. Il a décidé de former, en février 2002, un groupe de travail interdisciplinaire pour l'élaboration de la Stratégie. Cet organe pluripartite était formé de :

- Représentants du secteur public à l'échelle nationale issus de cinq ministères : le Ministère de l'Environnement et des Eaux (MEE), le Ministère de l'Économie (ME), le Ministère de l'Agriculture et des forêts (MAF), le Ministère du Développement Régional et des Travaux Publics (MDRTP) et le Ministère de la Culture (MC) ;
- Gestionnaires d'Aires protégées
- Professionnels d'associations touristiques nationales ;
- Représentants d'ONG nationales pour la protection de la nature ;
- et finalement, de coordonateurs du programme de l'USAID

Le processus d'élaboration de la SNE a commencé en mai 2002 et s'est achevé fin 2003 à la suite de plus de 22 réunions de travail au niveau national. La Bulgarie a organisé deux forums nationaux sur l'écotourisme. Le premier, intitulé « Écotourisme, montagnes et aires protégées - Partenaires dans la prospérité » s'est tenu à Sofia du 2 au 5 octobre 2002. Durant ce forum, le Ministère de l'environnement et des eaux, le Ministère de l'économie ainsi que le Ministère de l'agriculture et des forêts ont signé un protocole de partenariat pour le développement de l'écotourisme. Le second forum national sur l'écotourisme « Ecotourisme – naturellement la Bulgarie » s'est déroulé du 29 au 30 janvier 2004 à Sofia. Le but de ce forum était de présenter publiquement la SNE et son Plan d'Action afin de définir les mécanismes pour sa mise en œuvre.

Planification de la SNE au niveau régional

Parallèlement au processus d'élaboration de la SNE au niveau national, la planification de la Stratégie s'est déroulée au niveau régional. La Bulgarie a été divisée en 12 écorégions ou destinations écotouristiques - c'est-à-dire des régions ayant un fort potentiel pour le développement de l'écotourisme (*Voir Fig. 1.7 ci-dessous*). Chacune des 12 destinations

⁵ Les informations sur l'élaboration et la planification de la SNE sont tirées des observations de l'auteure et du Rapport sur le processus de planification de la SNE (2004) qui peut être trouvé aussi sur le site Internet du MEE à l'adresse http://ecotourism.bulgariatravel.org/index_e.htm.

intégrait des aires protégées ou des zones présentant une importance majeure pour la biodiversité, des sites et des monuments culturels d'importance nationale et internationale, des pratiques agricoles, des connaissances, des traditions et des modes de vie locaux.

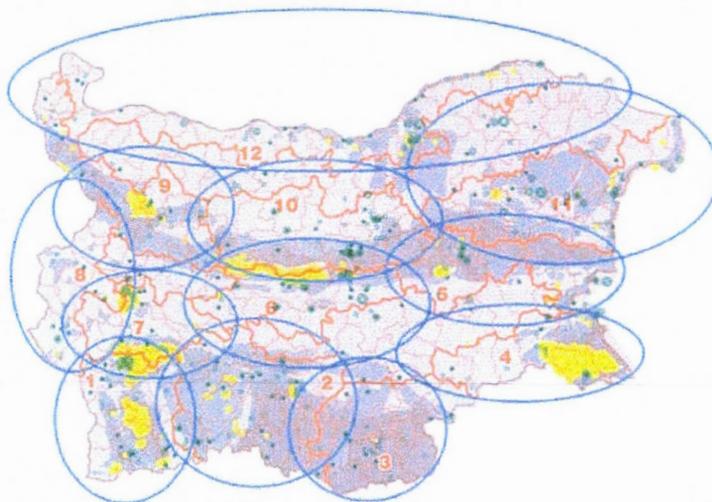


Figure 1.7 Les 12 écorégions

D'août à novembre 2003, chaque écorégion - représentée par les communautés locales, le secteur privé touristique, des ONG régionales et locales, des autorités municipales, et aidée par des gestionnaires d'Aires protégées - a élaboré son propre plan d'action régional pour le développement de l'écotourisme, basé sur les objectifs formulés dans la SNE. Chaque région a organisé quatre ateliers de travail durant lesquels les participants ont été introduits à la notion d'écotourisme, de développement durable et de conservation de la diversité biologique. Ce processus de planification de la SNE au niveau régional a réuni plus de 1500 personnes. Plus de 400 réunions au niveau régional ont été organisées. Début novembre 2003, chacune des 12 écorégions avait achevé son plan d'action régional reflétant les priorités de la région, ses objectifs et les actions concrètes pour le futur. Les 12 plans régionaux ont été présentés le 4 novembre 2003 lors d'une réunion de travail au niveau national. Ils ont été ensuite fusionnés dans un unique Plan d'Action national de la SNE. La Stratégie pour le développement de l'écotourisme a été définie pour une période de 10 ans et son plan d'action pour 5 ans.

Pour pouvoir évaluer l'applicabilité des Lignes Directrices internationales de la CDB relatives au tourisme durable et la biodiversité à travers la mise en place de la SNE en Bulgarie, plusieurs outils méthodologiques ont été utilisés. Le rôle du chapitre suivant est de présenter ces outils.

CHAPITRE II

MÉTHODOLOGIE

L'évaluation de l'applicabilité des Lignes Directrices internationales (LD) en Bulgarie implique une recherche d'information non seulement à l'échelle mondiale, mais aussi au niveau national et local. Trois types de procédés ont permis de recueillir les données nécessaires à la recherche : une revue de la littérature, des observations participantes et des enquêtes. Pour étudier les acteurs impliqués dans le processus de prise de décision lors de l'élaboration et de la planification de la SNE, ainsi que le processus en lui-même, et le cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité en Bulgarie, une étude sur le terrain a été menée du 14 juin 2003 à fin mars 2004. Le Ministère de l'environnement et des eaux bulgare a gracieusement prêté ses bureaux durant toute la période de terrain en Bulgarie.

2.1 REVUE DE LA LITTÉRATURE

Afin de définir le problème de la recherche et d'obtenir une information la plus exhaustive possible sur le sujet, une revue de la documentation a été effectuée. Plusieurs sources d'information ont été examinées de façon approfondie.

2.1.1 Documentation internationale

Avant l'étude sur le terrain, la littérature internationale a été étudiée. Les sources d'information ont été délimitées suivant le but de la recherche. La documentation comprenait des publications et des rapports internationaux, des actes de conférence, des articles scientifiques et des monographies.

Elle appréhendait entre autres, les principes du développement durable, les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et les recommandations des LD.

Pour répondre à la question de recherche de ce mémoire, à savoir - si, en se conformant aux directives internationales sur le tourisme durable et la diversité biologique de la CDB, la Stratégie bulgare sur l'écotourisme deviendra un outil pour le développement du tourisme durable en Bulgarie - il faut analyser les facteurs influençant le développement du tourisme durable en Bulgarie, ensuite les mesures à prendre pour que le développement du tourisme en Bulgarie corresponde aux objectifs de durabilité des LD. Au préalable, afin d'identifier les variables susceptibles d'influencer la mise en place du tourisme durable en Bulgarie on s'est basé sur les recommandations des directives internationales de la CDB. Les LD abordent beaucoup de domaines et de points diversifiés. Leurs recommandations sont très volumineuses et très détaillées. Toutefois, elles gravitent autour de deux grands thèmes : les acteurs impliqués dans le processus de prise de décision et de mise en œuvre du tourisme et le cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité. Les différents points abordés dans les LD ont servi pour la construction du cadre d'étude du mémoire.

2.1.1.1 Recommandations des directives de la CDB sur le tourisme durable et la biodiversité

- Acteurs impliqués dans la prise de décision et la mise en œuvre du tourisme durable : L'élaboration des politiques, la planification et la gestion du développement doivent intervenir dans le cadre d'un processus multipartite. La consultation et la participation effectives des collectivités et des groupes affectés, y compris l'apport spécifique des gestionnaires de la diversité biologique et des communautés autochtones et locales, sont la pierre angulaire du processus de prise de décision et est indispensable au développement durable. Conformément à l'article 8j), la décision prise doit avoir bénéficié, au préalable, de consultations approfondies avec les communautés autochtones et locales affectées par les projets, de façon à garantir, entre autres, le respect de leurs coutumes, connaissances, innovations et

pratiques traditionnelles, ainsi qu'un financement et une assistance technique adéquats pour assurer la participation effective de ces groupes.

Les plans de mise en œuvre doivent tenir compte du fait que les communautés autochtones et locales et les autres parties prenantes compétentes pourraient, en tant qu'acteurs de la mise en œuvre, avoir besoin d'une assistance et veiller à ce que des ressources suffisantes soient prévues au titre de leur mise en œuvre et de la participation effective de ces parties prenantes. L'accès aux informations relatives aux politiques, aux programmes, aux projets et à leur mise en œuvre, y compris celles concernant les lignes directrices existantes ou futures, doit être garanti et les échanges d'informations renforcés, par exemple par le biais du Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique.

- Cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité :

Selon les LD, la gestion du tourisme doit être faite au regard de la biodiversité. Pour cela, il faudrait analyser les quatre thèmes suivants qui influencent le développement du tourisme durable.

➤ La législation :

Le respect de la législation, des mécanismes et outils réglementaires appropriés nationaux existants, tels que les plans de gestion des aires protégées, l'évaluation de l'environnement (notamment l'évaluation des impacts du tourisme sur la biodiversité) et l'élaboration de règlements et de normes pour le tourisme durable sont indispensables à la mise en œuvre efficace d'une politique sur le tourisme durable.

L'examen des mesures juridiques pourrait porter sur les lois existantes en matière de tourisme et de diversité biologique, leur efficacité, notamment celle de leur mise en œuvre effective, ainsi que toute lacune qu'il conviendrait de combler, par exemple en révisant les mesures juridiques et de contrôle existantes, ou en élaborant de nouvelles. Les mesures juridiques à examiner pourraient porter sur la gestion du tourisme au regard de la biodiversité. Les mesures juridiques et de contrôle à envisager pourraient porter sur la définition de normes et/ou de critères nationaux applicables au tourisme compatibles avec d'autres plans généraux nationaux ou régionaux de développement durable et d'autres stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

➤ L'étude d'impact :

Au plan national, les gouvernements doivent en principe entreprendre des études d'impact du tourisme sur la diversité biologique. Ce processus peut par ailleurs être engagé à d'autres niveaux locaux par les autorités locales, les responsables de la gestion de la diversité biologique et par les communautés autochtones et locales susceptibles d'être affectées par un projet de développement proposé.

➤ Gestion et atténuation des impacts du tourisme sur la biodiversité :

La gestion d'impact est indispensable si l'on veut éviter ou réduire au minimum les atteintes potentielles à la préservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique pouvant résulter du développement ou des activités touristiques. Toutes les parties prenantes, en particulier les autorités nationales qui assurent le contrôle global du développement et des activités touristiques, devront réfléchir aux différentes approches de la gestion de l'impact en fonction de la situation. La planification et la gestion du tourisme doivent s'inspirer des méthodologies de gestion universellement acceptées (telles que le Spectre des zones récréatives possibles et les seuils de changement acceptable). Dans les écosystèmes vulnérables, le tourisme doit être limité et, si nécessaire, interdit à la lumière des méthodologies et des informations de base pertinentes.

La gestion de l'impact peut reposer entre autres sur des modalités de choix des sites et des activités touristiques, y compris la définition des activités appropriées dans différentes zones sélectionnées, la distinction entre les impacts des différents types de tourisme, ainsi que sur des mesures de contrôle des flux de touristes à l'intérieur et autour des destinations touristiques et des sites clés, afin d'encourager les touristes à adopter un comportement idoine de sorte à réduire au minimum leurs impacts et de limitation du nombre de visiteurs et, partant, de leurs impacts, en fonction des seuils de changement acceptable des différents sites.

La gestion de l'impact du développement et des activités touristiques peut passer par l'adoption et la mise en œuvre effective de politiques et de bonnes pratiques.

➤ Contrôle et suivi des impacts du tourisme sur la biodiversité :

Il est nécessaire de mettre en place un système global de surveillance et de contrôle à long terme de la gestion des activités touristiques et de la diversité biologique. Ce mécanisme doit incorporer des indicateurs pour la surveillance des effets des actions touristiques en termes de limitation des dangers pour la biodiversité, et de convenir de normes quantifiables pour la fixation des seuils de changement acceptable. Les indicateurs relatifs aux aspects de la gestion de la diversité biologique et du tourisme durable, notamment les aspects socio-économiques, culturels et écologiques doivent être identifiés et surveillés à l'échelon mondial, national et local.

Pour faciliter l'application des LD dans des cas concrets, elles suggèrent de renforcer les capacités et d'éduquer et de sensibiliser tous les acteurs à la problématique du tourisme et de la biodiversité

- Education, renforcement des capacités et sensibilisation :

L'éducation et la sensibilisation sont nécessaires à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental et doivent cibler à la fois les secteurs professionnels et le grand public. Elles doivent passer aussi par la mise en place de processus visant à améliorer la compréhension entre les différents ministères, y compris la définition d'approches communes et novatrices pour régler les problèmes liés au tourisme et à l'environnement. Les activités de renforcement des capacités doivent viser à développer et à renforcer les capacités des gouvernements et de toutes les parties prenantes de façon à faciliter la mise en œuvre satisfaisante du tourisme durable, et peuvent être nécessaires aux plans local, national, régional et international. Les activités de renforcement des capacités peuvent prévoir le renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles, le transfert de connaissances, la mise en place d'installations appropriées et la formation à la problématique de la diversité biologique et du tourisme durable et des études d'impacts et des techniques de gestion de l'impact.

Dans un second temps, la collecte de données au niveau international a permis de mettre en place une grille d'analyse qui sera utilisée au niveau de l'étude des résultats.

2.1.1.2 Grille d'analyse

La grille d'analyse est un outil de collecte et de classement de données (Lamoureux, 2000). Pour analyser les forces et les faiblesses des acteurs impliqués dans la prise de décision et la mise en œuvre de la SNE et le cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité, ainsi que les mesures à prendre pour que le développement du tourisme en Bulgarie corresponde aux objectifs de durabilité des LD, une grille d'analyse a été utilisée. Les sources d'information étant nombreuses, les critères utilisés dans la grille ont été choisis selon leur pertinence dans le cadre de l'étude. Ces critères sont basés sur plusieurs principes de la Déclaration de Rio, sur les objectifs de la CDB et sur les recommandations des LD (Voir Tableau 2.1).

La Déclaration de Rio n'est pas un instrument contraignant, elle ne nécessite pas de ratification de la part des pays. Elle précise la notion de développement durable en annonçant que « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.* » (Principe 1), « *Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considéré isolément.* » (Principe 4) (CNUED, 1992). Elle préconise, par ailleurs, d'intégrer ses principes dans les décisions d'ordre politique ou législatif. Les principes énoncés dans cette déclaration ont été choisis comme référence dans le cadre de l'étude. En effet, ils servent de guide dans les mesures à prendre en matière de développement durable pour une multitude de Conventions, codes, normes, directives et principes internationaux. Que ce soit les LD de la CDB, le Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT ou les Principes sur la mise en œuvre du tourisme durable du PNUE (et bien d'autres documents cités dans le chapitre I), tous découlent et s'inspirent des principes énoncés dans la Déclaration de Rio.

Tableau 2.1 Grille d'analyse

Critères	Interprétations - Recommandations
Principe 4 de la Déclaration de Rio : Intégration de l'environnement aux autres dimensions du développement	Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

Principe 5 de la Déclaration de Rio : Elimination de la pauvreté	Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.
Principe 9 de la Déclaration de Rio : Coopération en matière de renforcement des capacités	Les Etats devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.
Principe 10 de la Déclaration de Rio : Accès à l'information et participation aux décisions	La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.
Principe 11 de la Déclaration de Rio : Législation environnementale adaptée	Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.

Principe 17 de la Déclaration de Rio : Etude d'impact	Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.
Principe 22 de la Déclaration de Rio: Rôle des cultures et des collectivités locales	Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.
Principe de subsidiarité de la Déclaration de Rio	La consécration de ce principe découle implicitement des dispositions des principes 10 et 22 de la déclaration de Rio. Il a pour but de bien articuler les actions menées par les différentes échelles de décision territoriale et de rapprocher la prise de décision des acteurs qui en subiront les conséquences. Ce principe est le garant de la mobilisation des acteurs locaux dans une stratégie de développement durable. Le rôle des collectivités locales est primordial dans la mise en œuvre de ce principe.
Convention sur la Diversité Biologique : Etude d'impact	L'étude d'impact sur l'environnement en vue du développement durable du tourisme est un processus d'évaluation des impacts écologiques probables, à la fois bénéfiques et néfastes, d'un projet ou d'un aménagement proposé, compte tenu des incidences socio-économiques, culturelles et sanitaires connexes.
Point 43 des LD de la CDB sur les études d'impact : Quelques bénéfices potentiels du tourisme liés au développement socio-économique	-financement du développement des infrastructures et des services; -création d'emplois; -génération de ressources servant à financer le développement ou le maintien de pratiques durables; -moyens de substitution ou supplémentaires permettant aux communautés locales de tirer des revenus de la diversité biologique ;

	<ul style="list-style-type: none"> -génération de revenus; -éducation et renforcement des moyens d'action; -produit de base pouvant avoir des effets positifs directs sur la mise au point d'autres produits connexes sur le site même ou au plan régional; -satisfaction des touristes et expérience acquise dans les sites touristiques.
Lignes Directrices de la CDB : Gestion et atténuation de l'impact	La gestion d'impact est indispensable si l'on veut éviter ou réduire au minimum les atteintes potentielles à la préservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique pouvant résulter du développement ou des activités touristiques.
Lignes Directrices de la CDB : Contrôle et suivi des impacts du tourisme sur la biodiversité	Il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi à long terme des impacts du tourisme sur la biodiversité. Ce système doit incorporer des indicateurs pour la surveillance des effets des actions touristiques en termes de limitation des dangers pour la biodiversité, et de convenir de normes quantifiables pour la fixation des seuils de changement acceptable.
Lignes Directrices de la CDB : Education, renforcement des capacités et sensibilisation	Les activités de renforcement des capacités doivent viser à développer et à renforcer les capacités des gouvernements et de toutes les parties prenantes de façon à faciliter la mise en œuvre satisfaisante des lignes directrices pour le tourisme durable et la biodiversité, et peuvent être nécessaires aux plans local, national, régional et international.

2.1.2 Information sur la Bulgarie

Une partie de l'information concernant le contexte socio-politique, juridique, écologique et économique de la Bulgarie a été collectée au niveau des rapports internationaux et régionaux faits sur le pays. Toutefois, afin de dresser un portrait plus réaliste et plus complet des conditions nationales, mais aussi pour pouvoir analyser le cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité du pays, une grosse partie de l'information a été puisée directement en Bulgarie. Cette documentation portait sur des publications et des rapports gouvernementaux et des lois bulgares.

2.2 OBSERVATIONS PARTICIPANTES

En plus de la revue de la littérature, des observations participantes ont été menées afin d'approfondir la cueillette d'information. La notion « d'observation participante » a été développée par Malinowski dans les années 1925-30. Elle implique une étude sur le terrain dans laquelle le chercheur s'intègre au groupe qu'il observe (Lamoureux, 2000). La participation à certaines réunions permet une collecte d'information beaucoup plus précise et moins biaisée. Dans le cadre de cette recherche, des observations participantes ont été effectuées lors de réunions au niveau international, de réunions au niveau national, d'ateliers de travail au niveau régional et enfin, à travers des visites au niveau de la population locale.

2.2.1 Réunion au niveau international

Pour pouvoir saisir la véritable portée des LD sur le tourisme durable et la biodiversité, une participation à la 8^{ème} réunion de l'OSASTT de la CDB a été réalisée à Montréal, du 10 au 14 mars 2003. Cette réunion a rassemblé 460 participants représentés par 121 gouvernements, des agences des Nations Unies, des organisations inter-gouvernementales, non-gouvernementales, et enfin, le milieu académique dont l'Université de Québec à Montréal. L'implication à cette réunion a été essentiellement construite autour d'une prise de notes durant les discussions des participants sur le projet des LD, et les études de cas sur la mise en œuvre de ces directives. Cette réunion a permis la rencontre avec le point focal bulgare de la CDB (représentant bulgare de la CDB) - Hristo Bojinov - qui a souhaité, au nom du gouvernement bulgare, tester l'applicabilité des LD à travers la mise en place de la SNE en Bulgarie.

2.2.2 Réunions au niveau national et régional

L'un des objectifs de ce mémoire étant l'analyse des acteurs impliqués dans l'élaboration et la planification de la SNE, il est important d'étudier le processus multipartite de prise de décision. Pour ce faire, des participations à des réunions de travail au niveau régional et national ont été effectuées. L'implication à ces réunions a permis un contact privilégié avec

les acteurs impliqués dans la future mise en œuvre de la SNE. Il y a eu beaucoup d'échange d'information et de discussions avec la plupart des acteurs, mettant en avant leurs interactions. Quatre réunions de travail – une au niveau régional, et trois au niveau national ont été menées⁶.

2.2.2.1 Atelier de travail au niveau régional

Comme mentionné dans le chapitre précédent, dans le cadre du processus de la planification régionale de la SNE, il y a eu plusieurs ateliers de travail au niveau de chaque écorégion.

La présente recherche prendra en exemple la réunion du 18 septembre 2003 dans la ville de Ruce – au nord de la Bulgarie, située dans l'écorégion 12 intitulée « Zones humides du fleuve Danube » (*Voir Fig. 1.6 p. 24*). Le but de l'atelier était la présentation des objectifs de la SNE, ainsi que l'analyse des ressources naturelles, financières et humaines nécessaires pour le développement de l'écotourisme dans la région et l'élaboration du plan régional de cette écorégion. Cet atelier de travail a réuni une quarantaine de participants – des représentants du Ministère de l'environnement et des eaux, des gestionnaires des Aires protégées régionales, des maires des communes avoisinantes, des ONG dans le domaine environnemental, des représentants du secteur privé touristique régional et la population locale (*Voir Fig. 2.1 et 2.2*). La participation à cette réunion de travail au niveau régional consistait en un échange d'information et de discussions de groupe avec les acteurs impliqués dans le développement de l'écotourisme dans la région. Les débats portaient sur les procédés utilisés pour la protection de la nature au niveau de la région et sur les intérêts et le rôle des acteurs impliqués dans le développement de l'écotourisme.

⁶ Une partie de l'information sur ces réunions est sur le site Internet du Ministère de l'environnement et des eaux bulgare à l'adresse http://ecotourism.bulgariatravel.org/index_b.htm. Malheureusement, aucun document concernant ces réunions n'a pu être intégré dans le présent mémoire, car la totalité de l'information recueillie est rédigée en langue Bulgare.

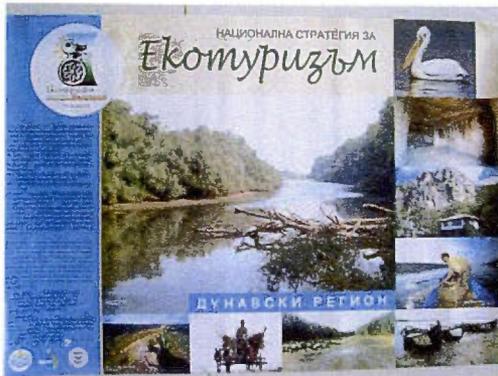


Figure 2.1 Affiche de l'écorégion 12



Figure 2.2 Réunion à la mairie de Ruce

2.2.2.2 Réunions nationales

L'élaboration finale de la SNE et de son Plan d'Action national, combinant les 12 plans régionaux de chaque écorégion, s'est déroulée au niveau national. La participation à trois réunions de travail au niveau national a permis de recueillir beaucoup d'informations intéressantes concernant les différents acteurs.

- Réunion nationale du 4 Novembre 2003

Lors de cette réunion, les 12 plans régionaux de chaque écorégion ont été présentés et discutés au niveau national.

Participants :

- les coordonateurs de chaque écorégion ;
- des ONG nationales et régionales dans le domaine du tourisme et de l'écotourisme et des ONG de protection de la nature ;
- la Fondation sur la réforme au niveau local ;
- le secteur privé touristique ;
- les pouvoirs publics à l'échelle régionale ;
- les pouvoirs publics à l'échelle nationale représentés par les cinq Ministères impliqués dans l'élaboration de la Stratégie : le Ministère de l'environnement et des eaux (MEE), le Ministère de l'économie (ME), le Ministère de l'agriculture et des forêts (MAF), le Ministère

de la culture (MC) et le Ministère du développement régional et des travaux publics (MDRTP) ;

- des gestionnaires des Aires protégées ;
- des représentants d'institutions financières internationales tels que le PNUD, l'USAID, la Banque mondiale.

- Réunion nationale du 17 Novembre 2003

Durant cette réunion, le plan national de la SNE intégrant les 12 plans régionaux a été discuté et analysé.

Participants :

- des représentants des cinq ministères cités ci-haut ;
- des ONG touristiques nationales et des ONG pour la protection de la nature ;
- la Fondation pour la réforme au niveau local ;
- des associations pour les petites et moyennes entreprises ;
- les coordonnateurs de chaque écorégion ;
- des institutions financières internationales.

- Second forum national sur l'écotourisme « Ecotourisme – naturellement la Bulgarie » qui s'est déroulé du 29 au 30 janvier 2004 à Sofia

Ce forum a présenté publiquement la SNE et son Plan d'Action national (*Voir Figures 2.3 et 2.4 p. 36*).

Il a réuni plus de 260 participants, dont le roi, Siméon Saksborgodski et des représentants :

- des cinq ministères cités ci-haut ;
- d'organismes internationaux ;
- de différentes communes ;
- d'ONG touristiques nationales, régionales et locales et d'ONG sur la protection de la nature;
- d'Aires protégées ;
- du secteur touristique.



Figure 2.3 L'entrée du Forum

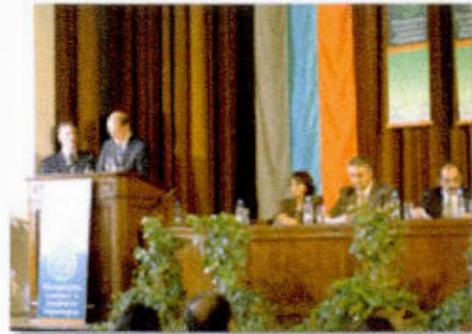


Figure 2.4 Le roi introduisant le Forum

2.2.3 Visites au niveau local

Afin de bien cerner la problématique de la gestion du tourisme et de la biodiversité en Bulgarie, des visites au niveau local ont été effectuées. Les deux sites choisis sont les deux parcs nationaux - Rila et Central Balkan - qui ont mis en place des projets pilotes sur le développement de l'écotourisme comme mentionné dans le Chapitre précédent. Ces visites au niveau des deux parcs ont été incorporées dans l'étude sur le terrain pour pouvoir analyser l'application effective de ces projets.

- Parc national Rila

Une randonnée écotouristique a été organisée du 15 au 20 juillet 2003 dans ce parc afin d'analyser l'infrastructure touristique mise en place (*Voir Annexes A et B, p. 78 et 79*).

Les observations portaient sur :

- les installations touristiques ;
- les programmes d'interprétation existants pour la sensibilisation des touristes au niveau des impacts du tourisme sur la biodiversité ;
- les guides disponibles, leur compréhension de la problématique de la biodiversité ;
- l'état des gîtes touristiques ;
- l'état des parcours touristiques.

- Parc national Central Balkan

Une visite au sein de l'administration de ce parc a été organisée le 15 Octobre 2003. Une journée de travail a été passée avec les gestionnaires de ce parc, afin :

-d'évaluer les capacités humaines et financières disponibles pour la gestion de la biodiversité et du tourisme;

-d'analyser les interactions entre les gestionnaires du parc, la population locale et les pouvoirs publics à l'échelle nationale ;

-d'étudier les mécanismes mis en place pour la gestion des touristes : études d'impacts, gestion des impacts et contrôle des impacts du tourisme ;

-d'estimer l'information présente sur place.

2.3 ENQUÊTES

Une fois le cadre d'étude ayant été délimité grâce à la revue de la littérature, une démarche d'investigation empirique a été mise en place avec la réalisation d'enquêtes. L'enquête est une méthode de recherche descriptive qui vise à obtenir une information de nature privée en interrogeant des personnes (Lamoureux, 2000). Les outils utilisés dans le cadre de ces enquêtes sont les entrevues semi-dirigées et les entretiens informels. L'étude de cas et l'entrevue semi-dirigée apparaissent particulièrement appropriées à l'analyse des interactions complexes entre les différents acteurs. Les entrevues permettent aussi de tracer un portrait plus précis du phénomène étudié. L'entrevue semi-dirigée contient des questions ouvertes permettant de cerner les propos de l'interviewé avec plus de précision (idem). La question ouverte possède trois avantages : elle permet l'expression de sentiments, elle ne limite pas l'étendue possible des réponses et enfin, par les réponses fournies, elle apporte au chercheur des idées ou des pistes d'étude (idem).

Une série d'entrevues et des entretiens informels ont été menés à Montréal et en Bulgarie. Mais au préalable, les acteurs participant aux enquêtes ont été ciblés en fonction de plusieurs critères.

2.3.1 Sélection des acteurs de l'étude

Les sujets recrutés pour les enquêtes étaient très variés et choisis en fonction du but et des objectifs de la recherche, donc en fonction du cadre d'étude délimité par les directives de la CDB, mais aussi en fonction de la SNE. Les acteurs bulgares étaient sélectionnés suivant leur implication dans le développement de l'écotourisme en Bulgarie, mais aussi en fonction de leur rôle dans la gestion du tourisme et de la biodiversité. Finalement, l'échantillon sélectionné était très hétérogène et représentatif de l'étude.

2.3.2 Déroutement des entrevues

Avant les entrevues, un questionnaire pré-établi suivant le schéma directeur de la recherche était préparé. Au niveau international, les questions portaient sur les principes du développement durable, leur mise en œuvre, les LD de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que sur la CDB elle-même. Le questionnaire bulgare introduisait les LD. Il y avait des questions relatives aux connaissances et à la compréhension des acteurs quant à la portée de ces directives. Puis, il poursuivait sur les facteurs internes susceptibles d'influencer le développement du tourisme durable dans le pays, soit le contexte socio-économique et écologique.

Au début de l'entrevue, après les présentations, le but de l'étude était exposé au répondant. Si les thèmes abordés restaient sensiblement les mêmes au cours de l'ensemble des entrevues, la trame relativement linéaire prévue dans les questionnaires, de même que la formulation prédéterminée des questions étaient rapidement abandonnées. En effet, les entrevues prenaient généralement un format nettement plus souple et dans un climat de confiance. Les questions les plus générales étaient d'abord posées, laissant le sujet libre de ses réponses, puis étant donné que les questions étaient ouvertes, bien vite, les entretiens le devenaient aussi.

Un exemple frappant et significatif de la variété des questionnaires et de la portée très ouverte des entrevues est l'entretien avec Tanya Shoumkova, représentante du Programme des Nations Unies pour le développement à Sofia. Au cours de l'entrevue, une question, à savoir - pourquoi en Bulgarie, il n'y pas de Stratégie sur le développement durable - était posée. La répondante en question a presque ri en exprimant son opinion : « Comment concilier, à travers une stratégie, le développement économique, l'équité sociale ainsi que l'intégrité écologique en Bulgarie tout en sachant que le pays traverse une crise socio-économique ? Les priorités du pays sont différentes de celles des autres pays occidentaux qui ont élaboré leurs propres stratégies sur le développement durable. En Bulgarie, une telle stratégie n'a pas sa place actuellement étant donné la conjoncture socio-économique. » Tout ceci pour signaler que bien souvent les questionnaires pré-établis devaient être adaptés au cas par cas en fonction de la situation du pays et du répondant.

Par ailleurs, la forme très souple et très informelle de l'entretien a amené certains sujets à confier des conflits et des désaccords (intéressants dans le cadre de l'étude) tus au départ. Et

parfois, un répondant, à travers ses réponses, amenait à interroger un autre, non prévu au départ dans le cadre des enquêtes.

Etant donné les entretiens très ouverts et variés, mais aussi les différentes langues d'étude utilisées (la plupart des entrevues en Bulgarie étaient menées en langue bulgare, certaines en anglais et finalement en français), les questionnaires (trop nombreux et variés) n'ont pas été annexés à la fin de ce mémoire. Notons enfin que les entrevues duraient d'une à deux heures, dans un climat de confiance et sous forme de prise de notes. Beaucoup de sujets ont été rencontrés plusieurs fois.

2.3.3 Les entrevues

2.3.3.1 Entrevues préliminaires

Avant l'étude sur le terrain en Bulgarie, plusieurs entrevues semi-dirigées ont été effectuées au sein du Secrétariat de la CDB à Montréal afin de bien saisir les objectifs de la Convention et ses applications concrètes. Les personnes rencontrées sont Arthur Nogueira (Principal Officer of Implementation and Outreach of the Secretariat of the CBD) et la responsable de la mise en œuvre des LD de la CDB - Paola Deda (Programme Officer of Sustainable Use and Tourism of the Secretariat of the CBD). L'entrevue avec Monsieur Nogueira du 29 avril 2003 concernait des questions relatives à la mise en œuvre de la CDB, ses enjeux et ses programmes d'action. Les cinq entrevues avec Madame Deda menées d'avril à juin 2003 touchaient à l'application des LD au niveau de cas concrets, leur compréhension et leurs enjeux.

2.3.3.2 Enquêtes sur le terrain

L'étude sur le terrain en Bulgarie a rassemblé 41 entrevues semi-dirigées et 8 entretiens informels (*Voir Annexes C et D*), indiquant les dates des entrevues et des entretiens, les noms des personnes interrogées et leurs secteurs d'activité).

Pour résumer ces enquêtes menées en Bulgarie :

- 9 entrevues semi-dirigées et 5 entretiens informels ont été menés auprès de différents programmes d'aide internationaux et européens tels que :
 - Associates in Rural Development/ARD ;
 - le Programme des Nations Unies pour le Développement/PNUD ;
 - l'Agence des Etats-Unis pour le développement international/USAID ;
 - Regional Environmental Center for Central and Eastern Europe/REC ;
 - et les programmes d'aide de l'Union européenne – SAPARD et PHARE.

Les questions posées à ces organismes concernaient essentiellement leur vision vis-à-vis de la situation socio-économique et environnementale en Bulgarie en tant qu'observateur extérieur du pays. Mais aussi, leur avis sur l'applicabilité des LD de la CDB au niveau national.

- 15 entrevues semi-dirigées et 2 entretiens informels auprès des différents ministères bulgares impliqués dans l'élaboration de la SNE, soit :
 - le Ministère de l'Environnement et des Eaux/MEE ;
 - le Ministère de l'Economie/ME ;
 - le Ministère de l'Agriculture et des Forêts/MAF ;
 - le Ministère du Développement Régional et des Travaux Publics/MDRTP.

Malheureusement, aucun représentant du Ministère de la Culture n'a pu être rencontré.

Les questions dirigées à ces ministères avaient trait entre autres à :

- leur rôle et leur intérêt concernant l'élaboration et la planification de la SNE ;
- leur participation à la prise de décision ;
- leur vision de la SNE et de l'écotourisme ;
- leur compréhension des LD de la CDB, du tourisme durable, de la conservation de la biodiversité ;
- leur structure et réglementation interne ;
- leurs capacités financières et humaines ;
- leurs liens avec les autres Ministères et acteurs de la SNE ;
- la législation qui contrôle le tourisme et la biodiversité.

- 3 entrevues semi-dirigées auprès des gestionnaires du parc national de Central Balkan relatives essentiellement à la gestion de la biodiversité et du tourisme.
- 3 entrevues semi-dirigées auprès d'ONG dans le domaine du tourisme et de la protection de la nature. Les questions concernaient surtout leurs capacités financières et humaines.
- 2 entrevues semi-dirigées auprès de représentants de la législation bulgare orientées sur la violation des lois et la corruption.
- 2 entrevues semi-dirigées menées auprès d'autorités locales. Les questions posées touchaient à l'information dont ils disposaient au niveau local, à leurs ressources humaines et financières.
- 1 entrevue semi-dirigée et 1 entretien informel auprès des Universités impliquées dans le tourisme. Les questions avaient trait à l'éducation dans le domaine du tourisme durable et de la conservation de la biodiversité.
- 2 entrevues semi-dirigées auprès du secteur privé touristique représenté par des tours opérateurs qui concernaient, entre autres, leurs capacités et leurs ressources quant au développement du tourisme durable et leur compréhension de ce type de tourisme.
- Et finalement, 4 entrevues semi-dirigées auprès de la population locale rurale. Les questions posées concernaient les attentes de cette population vis-à-vis du développement de l'écotourisme, leur compréhension de la protection de la biodiversité et de la notion du tourisme durable.

2.3.4 Avantages et limites de la méthode d'enquête

Commenter les avantages et les limites de l'étude qualitative (basée sur les entrevues semi-dirigées) renvoie forcément au débat sur les critères de qualité ou de confiance que l'on peut avoir dans une recherche qualitative. Il est évident que selon plusieurs des critères traditionnels de validité et de fiabilité, l'étude présente de nombreuses lacunes ou limites.

D'abord au niveau du recrutement des acteurs. Il aurait été sûrement utile d'interroger un peu plus de personnes émanant de la population locale, étant donné que ce sont les véritables acteurs de la future mise en œuvre de la SNE. Mais par manque de temps et de moyens, l'étude s'est arrêtée à 4 entrevues semi-dirigées auprès de représentants de la population locale.

Par contre, la stratégie de recrutement possède des avantages. L'échantillon sélectionné était hétérogène et représentatif de l'étude. L'étude présente une bonne variété de cas qui se distinguent tant par leurs caractéristiques, que leurs opinions et intérêts bien souvent opposés. Les nombreuses rencontres et discussions, tant au niveau international, national, régional que local avec des interlocuteurs très variés ont permis d'éclairer une même situation de plusieurs points de vue et de dégager des informations diverses qui ont guidé la recherche. Et comme mentionné plus haut, souvent un répondant amenait à interroger un autre, non prévu au départ dans l'échantillon choisi.

Au niveau des entrevues, il y a aussi certaines limites. Certaines informations peuvent être biaisées de la part des personnes interrogées, car le point de vue de quelqu'un n'est jamais objectif (Lamoureux, 2000). Il y avait parfois des écarts plus ou moins importants dans les perceptions des acteurs. Par contre, l'entretien semi-dirigé et le climat de confiance et de confiance qu'il permettait d'établir apparaissent comme des atouts importants. Ensuite, après analyse des entrevues, on constate que les réponses des interlocuteurs se recoupaient, malgré les caractéristiques et les intérêts très variés des répondants. Finalement, bien que la méthode utilisée ici, à travers les entrevues semi-dirigées, apparaisse quelque peu subjective, elle est appuyée et vérifiée par des documents officiels.

Nous pouvons donc dire que les résultats présentés et discutés dans le chapitre suivant sont crédibles et pertinents dans le cadre de l'étude.

CHAPITRE III

ÉVALUATION DE L'APPLICABILITÉ DES DIRECTIVES INTERNATIONALES SUR LE TOURISME ET LA BIODIVERSITÉ EN BULGARIE

Le présent chapitre expose et interprète les résultats de l'étude. Le choix des points abordés dans ce chapitre est fonction du cadre d'étude délimité par les recommandations des Lignes directrices de la CDB. Ces différents points sont ensuite examinés selon les critères de durabilité de la grille d'analyse, c'est-à-dire selon les principes sur le développement durable de la Déclaration de Rio, mais aussi en fonction des objectifs de la CDB et enfin des recommandations des directives.

Le but du mémoire est l'évaluation de l'applicabilité des directives de la CDB sur le tourisme durable et la biodiversité au niveau national, à travers la mise en place de la SNE, dans une perspective de développement d'un tourisme durable en Bulgarie. Par conséquent, suivant les objectifs de la recherche, la première partie de ce chapitre identifie et analyse les forces et les faiblesses des acteurs impliqués dans le processus de prise de décision et la future mise en œuvre de la SNE. La deuxième partie, quant à elle, considère les forces et les lacunes du cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité en Bulgarie. Dans les deux parties des recommandations sont présentées quant au développement d'un tourisme durable en Bulgarie. Pour analyser les facteurs internes influençant le développement du tourisme durable dans le pays, ainsi que les mesures à prendre pour que ce développement corresponde aux objectifs de durabilité des LD, la grille d'analyse mentionnée dans le chapitre précédent a été utilisée.

Dans une troisième partie, une analyse de la mise en œuvre effective des directives de la CDB est présentée, à travers le cas de la Bulgarie.

3.1 ACTEURS DE LA SNE

Cette partie décrit au préalable les acteurs impliqués dans la prise de décision et la future mise en œuvre de la SNE. Ensuite, elle analyse les forces, puis les faiblesses de ces acteurs en s'attardant sur les rapports entre les acteurs. Il est important de les mettre en avant, car ils sont fondamentaux pour une mise en œuvre efficace de la SNE. Selon les LD, pour que le développement du tourisme soit durable, il requiert une coordination des processus de prise de décision et de mise en œuvre. On s'attarde également sur le rôle des acteurs dans la prise de décision et la future mise en œuvre de la SNE, ainsi que sur les impacts futurs de la mise en place d'une telle Stratégie sur les acteurs. Finalement, on propose des recommandations pour une mise en œuvre durable de la SNE.

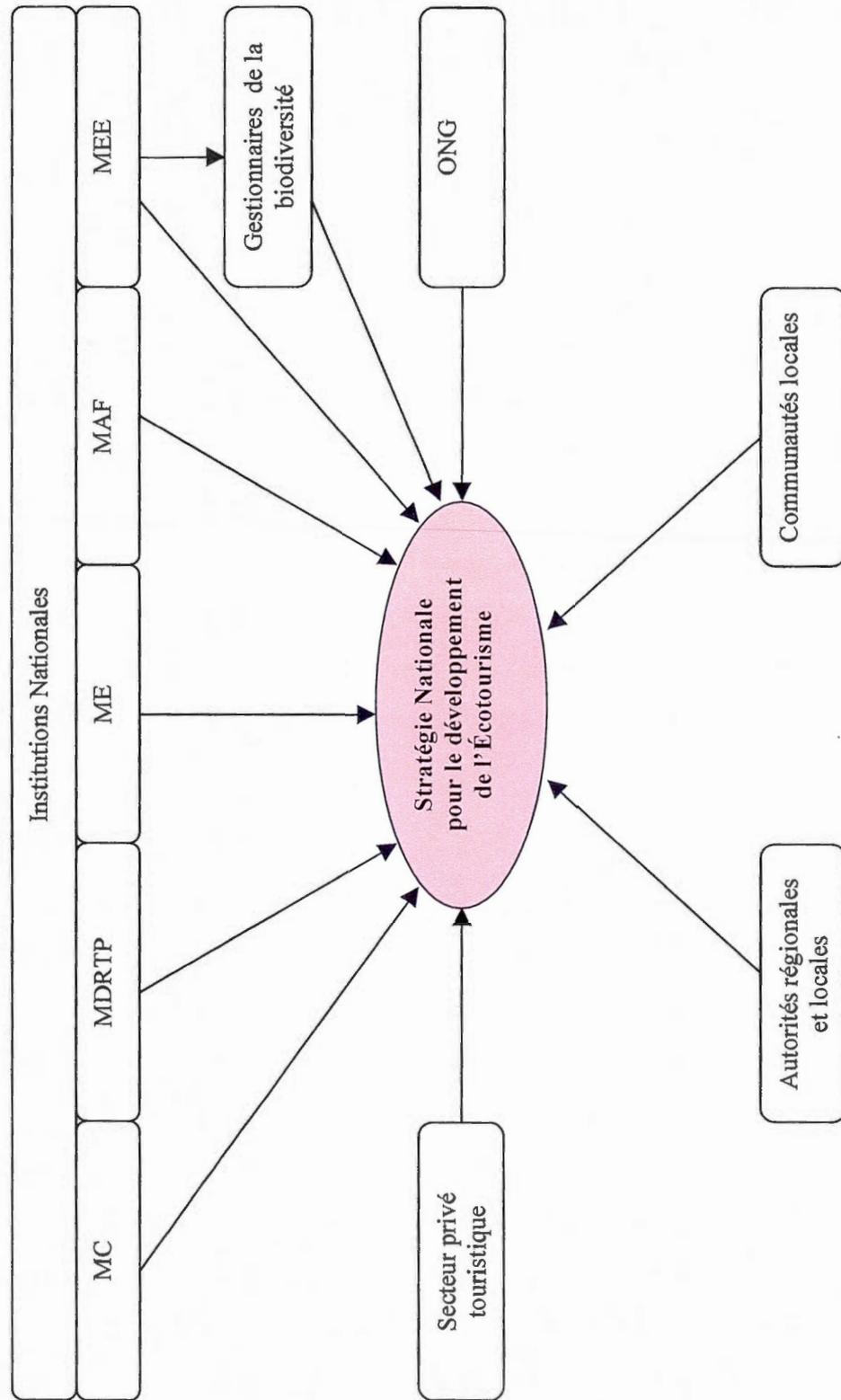
3.1.1 Description des acteurs

Comme souligné au chapitre I, l'élaboration et la planification de la SNE ont été réalisées parallèlement au niveau national et régional, selon un processus de consultation multipartite afin d'assurer un dialogue et un échange d'information entre toutes les parties prenantes concernées par le développement de l'écotourisme. Les acteurs du processus de prise de décision et de la future mise en œuvre de la SNE sont nombreux et se situent à plusieurs niveaux. Il y a les pouvoirs publics à l'échelle nationale, régionale et locale, les gestionnaires de la biodiversité, les ONG, le secteur privé touristique et les communautés locales (*Voir Fig. 3.1*).

3.1.1.1 Institutions nationales

Les principaux acteurs ayant contribué au processus d'élaboration de la SNE au niveau national sont les cinq ministères : Le Ministère de l'Environnement et des Eaux (MEE), le Ministère de l'Economie (ME), le Ministère de l'Agriculture et des Forêts (MAF), le Ministère du Développement Régional et des Travaux Publics (MDRTP) et le Ministère de la Culture (MC). Néanmoins, seulement trois de ces ministères ont signé le protocole de partenariat pour le développement de l'écotourisme en 2002 - le MEE, le ME et le MAF.

Figure 3.1 Acteurs du processus de prise de décision de la SNE



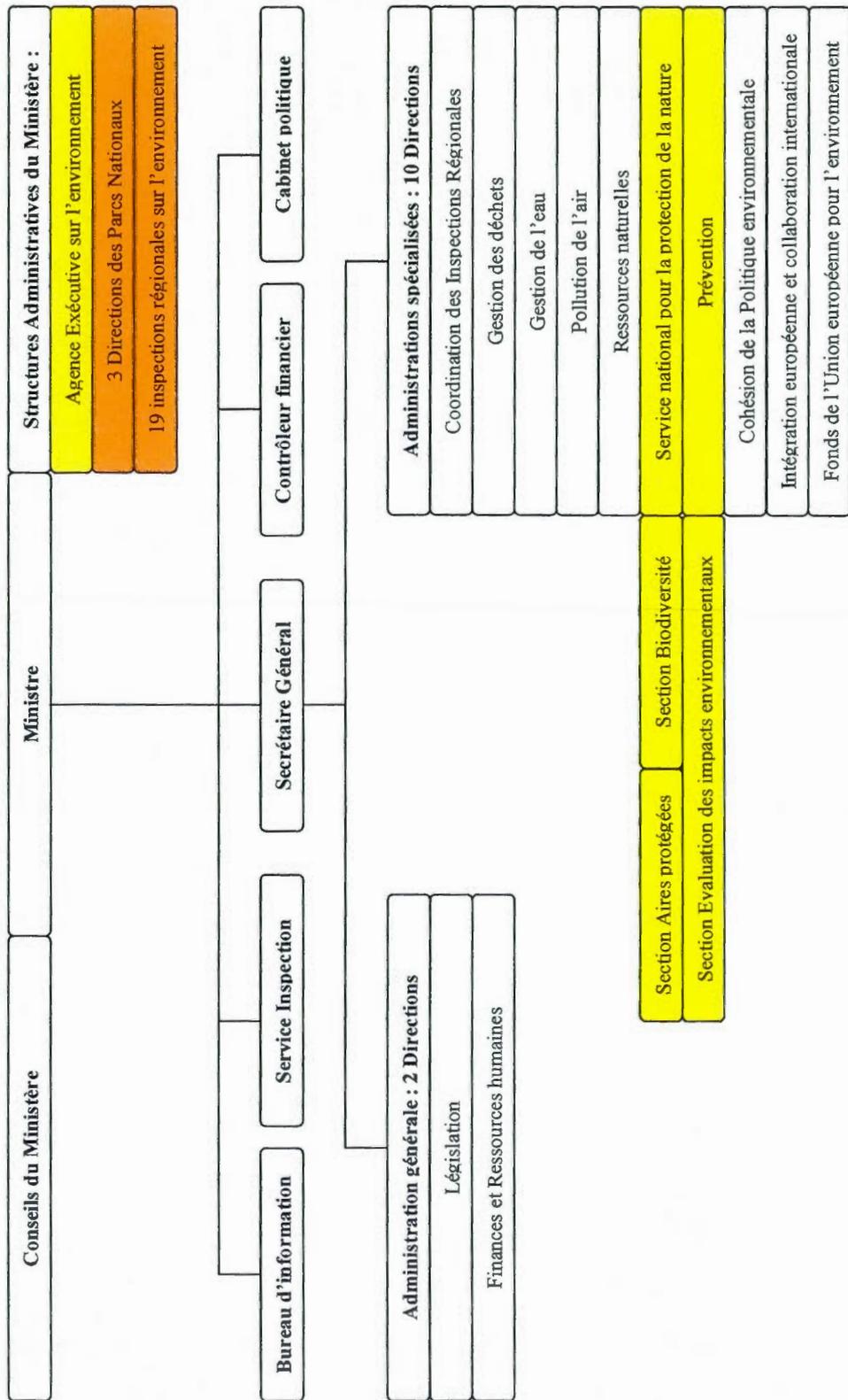
Parmi ces institutions, le MEE - incorporant les gestionnaires de la biodiversité - ainsi que le ME sont les acteurs clés. Ils ont joué un rôle central durant le processus de prise de décision lors de l'élaboration de la SNE, car ils sont directement engagés dans la mise en œuvre de l'écotourisme en Bulgarie. En effet, leur implication est fondamentale pour le développement d'un tourisme durable, soucieux de la conservation de la biodiversité.

- Ministère de l'environnement et des eaux (MEE)

La mission du MEE est la gestion de la qualité des eaux, de la conservation de la nature, du contrôle et de l'évaluation des impacts sur l'environnement (Règlement du MEE, 2005). Il est l'organe responsable du Réseau national d'Aires protégées, ainsi que du développement du Réseau écologique national. Le ministère a plusieurs types d'administrations - des administrations générales, des administrations spécialisées et des structures administratives connexes (Voir Fig. 3.2). Parmi ces administrations, plusieurs sont spécialisées dans la gestion de la biodiversité. Au niveau des administrations spécialisées, la Direction *Service national pour la protection de la nature* coordonne au niveau national les activités sur la conservation de la diversité biologique et la gestion des Aires protégées. Tandis que la Direction *Prévention* coordonne, toujours au niveau national, le mécanisme d'évaluation des impacts environnementaux suivant la loi sur la protection de l'environnement de 2002 (MEE, 2005). Concernant les structures administratives connexes du Ministère, l'*Agence Exécutive sur l'environnement* est l'organe national responsable de la collecte, du traitement et de l'analyse des données environnementales (Règlement de l'Agence Exécutive sur l'environnement, 2004). Cette Agence coordonne entre autres le mécanisme de contrôle et de notification de l'environnement en Bulgarie.

Au niveau régional, la gestion de la biodiversité est assurée par les 19 *Inspections Régionales sur l'environnement et les eaux* et les 3 *Directions des parcs nationaux* - Rila, Central Balkan et Pirin.

Figure 3.2 Structure Administrative du Ministère de l'environnement et des eaux bulgare (MEE, 2005) :



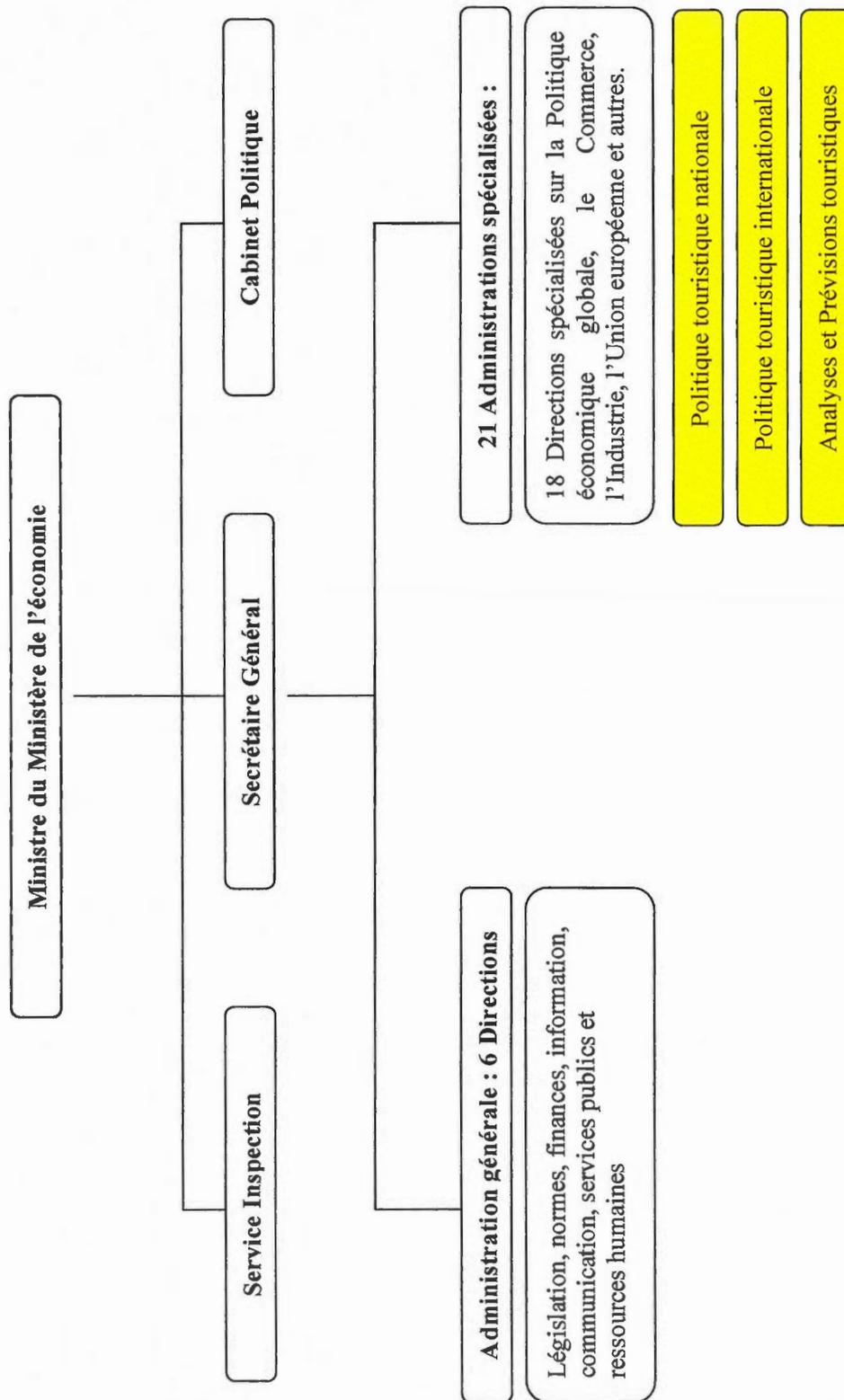
- Ministère de l'Economie (ME)

Etant donné qu'il n'existe pas de ministère du tourisme en Bulgarie, c'est le ME qui gère le développement touristique bulgare. Mis à part les nombreux champs d'action du ministère dans le domaine de l'économie nationale (industrie, commerce, coopération internationale dans le domaine du commerce, transposition des normes économiques bulgares avec les directives européennes et autres), il possède 3 administrations spécialisées dans le domaine du tourisme : la Direction *Politique touristique nationale*, la Direction *Analyses et prévisions touristiques* et la Direction *Politique touristique internationale* (Voir Fig. 3.3) (ME, 2003). Ces trois directions coordonnent de nombreuses activités liées au tourisme et surtout au développement économique bulgare assurant la catégorisation des sites touristiques, ainsi que la promotion du tourisme national en popularisant le produit national touristique sur le marché international et national. Elles établissent et entretiennent le système national sur l'information touristique. Ces directions contribuent au développement de l'infrastructure touristique. Elles fournissent une assistance méthodologique aux autorités régionales et locales, ainsi qu'aux ONG touristiques pour le développement du tourisme. Elles aident financièrement à la réalisation de projets touristiques en attirant des investissements étrangers.

- Ministère de l'Agriculture et des Forêts (MAF)

Ce ministère est responsable de la gestion de l'agriculture et des forêts en Bulgarie. Suivant le même schéma structurel que les deux institutions citées auparavant, le MAF dispose de 18 Directions, dont 2 générales et 16 spécialisées dans différents domaines (MAF, 2005). Parmi les administrations spécialisées, la Direction du *Développement des régions rurales* est en lien direct avec le développement de l'écotourisme en Bulgarie. En effet, cette Direction coordonne et dirige la mise en place de programmes pour le développement des régions rurales bulgares en coopération avec le programme SAPARD de l'Union européenne - qui est un cadre d'aide communautaire à l'agriculture et au développement rural durable destiné aux pays candidats d'Europe centrale et orientale durant la période de préadhésion (Union européenne, 2005). De nombreux projets de développement en rapport avec l'agriculture durable et le tourisme ont été développés dans le cadre de cette Direction et le programme SAPARD.

Figure 3.3 Structure Administrative du Ministère de l'économie bulgare (ME, Janvier 2003) :



- Ministère du Développement Régional et des Travaux Publics (MDRTP)

Le MDRTP possède 10 directions spécialisées, dont la Direction *Politique régionale*. Cette direction gère l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'application du Plan national pour le développement régional. Le ministère possède 6 administrations régionales qui assurent la mise en œuvre des stratégies régionales pour le développement socio-économique conformément au Plan national pour le développement économique (MDRTP, 2005). Ce ministère dirige aussi l'Agence exécutive des routes.

- Ministère de la Culture (MC)

Le MC a quelques fonctions spécifiques liées au développement du tourisme culturel et écologique. Il coordonne, entre autres, les recherches sur les méthodes de conservation, d'exploitation et d'intégration du patrimoine culturel dans le développement du tourisme. Ce ministère assure, de même, la coordination entre les différentes institutions au niveau national, régional et local travaillant dans le domaine du tourisme culturel. Il renforce les liens entre le secteur privé et public, les ONG touristiques, les Instituts de recherche et les organisations culturelles.

3.1.1.2 Autorités régionales et locales

Les autorités régionales et locales sont essentiellement intervenues durant le processus de planification de la SNE au niveau régional. Plus de 140 mairies ont participé activement à la planification en organisant des réunions, en diffusant de l'information et en promouvant le développement de l'écotourisme au niveau régional et local.

3.1.1.3 Organisations non gouvernementales (ONG)

De nombreuses ONG nationales, régionales et locales ont participé activement au processus de prise de décision et contribué à l'élaboration et à la planification de la politique nationale pour le développement de l'écotourisme.

Une dizaine de ces ONG sont en rapport direct avec le développement de l'écotourisme - l'Association bulgare des agences touristiques, la Fédération touristique bulgare, la Chambre bulgare du tourisme, l'Association bulgare pour le tourisme alternatif, l'Association bulgare du tourisme rural et écologique, le Forum touristique régional de Pirin, l'Association touristique régionale Stara Planina, l'Association de Bourgas pour le tourisme écologique et rural, l'Association touristique régionale Rhodopi.

Par ailleurs, les deux projets pilotes dans les parcs nationaux Rila et Central Balkan ont abouti en 2002 à la création de deux ONG pour le développement de l'écotourisme dans les régions de Samokov et de Kalofer. Ces deux ONG ont aussi participé à la planification au niveau régional de la SNE. Elles associent adroitement la conservation de la biodiversité, son utilisation durable, le renforcement des moyens de subsistance des communautés locales et le développement du tourisme. Elles coordonnent les activités des communautés locales, des gestionnaires des parcs nationaux, des autorités locales et du secteur privé touristique.

D'autres ONG touristiques qui ont participé à la prise de décision travaillent en association avec la protection de la biodiversité et du patrimoine culturel et historique. Ce sont bien souvent des associations entre les entrepreneurs locaux, les autorités locales et les écoles.

Il a été remarqué aussi la participation aux réunions régionales d'une dizaine d'ONG pour la conservation de la biodiversité qui ont développé des initiatives dans le domaine du tourisme durable, comme l'Association bulgare pour la protection des oiseaux. Finalement, certaines ONG pour la gestion locale, telles que la Fondation pour la réforme et la gestion locale qui jouent un rôle important dans le développement de l'écotourisme. Le but de ces associations est la décentralisation de la gestion au niveau local et le développement socio-économique au niveau local et régional.

3.1.1.4 Secteur privé touristique

Quelques représentants du secteur privé touristique ont participé aussi à la planification de la SNE. Plus de 90% du marché touristique en Bulgarie est privé (ME, 2004). La plupart des tours opérateurs bulgares sont des petites entreprises de 1-2 à 15 personnes. Mais il n'y a pas d'inventaire officiel sur les entreprises spécialisées dans l'écotourisme. Certains de ces tours

opérateurs offrent des produits touristiques tels que l'observation de la faune et de la flore locale ou des activités culturelles. La clientèle est essentiellement étrangère.

Par ailleurs, il existe en Bulgarie des tours opérateurs étrangers qui travaillent essentiellement avec les populations locales.

3.1.1.5 Communautés locales

La population locale a aussi participé au processus de prise de décision lors de la planification de la SNE. Certains participants avaient développé des initiatives écotouristiques locales privées. Ce sont des entreprises familiales avec très peu de ressources financières. Ces entreprises locales dans des régions rurales proposent des services tels que les randonnées pédestres ou la participation aux traditions et coutumes locales.

3.1.2 Analyse des acteurs

- Forces

Étant donné qu'il existe de nombreuses initiatives écotouristiques en Bulgarie, la décision de l'État de mettre en place une politique nationale pour le développement de ce type de tourisme pourrait coordonner les efforts des différents acteurs impliqués. Le gouvernement bulgare s'est montré enthousiasmé par le développement d'une telle politique puisqu'il est conscient des avantages principalement socio-économiques que l'écotourisme peut apporter à la Bulgarie. La motivation des institutions étatiques est d'ailleurs confirmée par le protocole de partenariat signé en 2002 par les trois ministères – le MEE, le ME et le MAF. Ce protocole représente un outil de coordination de ces acteurs.

Un autre facteur non négligeable facilitant le développement du tourisme durable en Bulgarie est le processus de prise de décision lors de l'élaboration et de la planification de la Stratégie sur l'écotourisme. Ce processus a appliqué quelques principes importants de la Déclaration de Rio. D'abord, en utilisant le processus pluripartite en tant qu'outil décisionnel (participation effective des collectivités et des groupes affectés par le développement de l'écotourisme – les communautés locales, le secteur privé et public, les ONG, les ministères,

les gestionnaires de la biodiversité), le gouvernement bulgare a appliqué le principe 10 de la Déclaration de Rio. Cette participation dans la prise de décision de tous les citoyens concernés par le sujet est indispensable au développement durable.

Ensuite, la planification de la SNE au niveau régional, ainsi que l'étroite implication des communautés locales et des autorités régionales et locales, lors du processus de prise de décision a permis de décentraliser les pouvoirs, et à plus long terme, de donner plus d'autonomie et de poids au niveau régional et local (application du principe de subsidiarité). Cette prise de décision décentralisée est une première dans l'histoire de la Bulgarie après la chute du communisme. Selon le principe 22 de Rio, les autorités et les communautés locales jouent un rôle central dans la prise de décision. Ce sont les véritables acteurs de la future mise en œuvre de la SNE, puisqu'ils représentent les futurs gestionnaires de l'écotourisme en Bulgarie. En effet, la mise en œuvre effective du document théorique élaboré au niveau national sera effectuée au niveau local et régional par les petites ONG, les entreprises familiales et les autorités locales. Le rôle des autorités locales sera de créer un environnement propice pour le développement de l'écotourisme en attirant des investissements et en coordonnant la collaboration entre le secteur privé, les communautés locales et les ONG.

Concernant la future mise en œuvre de la politique sur l'écotourisme, le rôle des ONG est très important pour le développement d'un écotourisme durable car elles combinent judicieusement le développement du tourisme et la conservation de la biodiversité. De plus ces ONG forment un réseau important en Bulgarie. Elles permettront à long terme de renforcer la collaboration entre le secteur privé et public.

A court terme, le plan de mise en œuvre de la SNE pourrait contribuer au développement économique et social au niveau local et régional en créant des bénéfices pour la population locale – génération de revenus, créations d'emplois, donc baisse du chômage en Bulgarie, promotion et développement de petites et moyennes entreprises, développement des métiers locaux tout en préservant les traditions et les cultures locales (selon le point 43 des LD).

A moyen terme, la SNE collaborerait à la baisse des disparités sociales en développant l'économie rurale. Elle instaurera une certaine équité sociale, celle-ci étant l'un des principes du développement durable et l'objectif de la Convention sur la diversité biologique.

A long terme, la SNE permettra peut être la baisse de la pauvreté en Bulgarie (principe 5 de Rio) en améliorant le standard de vie et le bien être de la population.

En analysant les forces des acteurs de la Stratégie bulgare sur l'écotourisme à travers les principes de la Déclaration de Rio, les objectifs de la CDB, ainsi que les directives sur le tourisme durable et la biodiversité, on aurait tendance à croire que la SNE deviendra effectivement un outil pour le développement d'un tourisme durable en Bulgarie. Notamment, parce que la SNE possède les « bonnes bases » pour le développement du tourisme durable. En effet, le processus de prise de décision pour l'élaboration de la SNE était multipartite, appliquant le principe de subsidiarité et impliquant les communautés locales. Mais avant de soumettre des conclusions, quels sont les points faibles de ces acteurs ? C'est ce que nous propose d'examiner la partie suivante.

- Faiblesses

Les lacunes se situent essentiellement au niveau des capacités humaines et financières des acteurs chargés de la mise en œuvre de la SNE. Tant à l'échelle nationale, régionale que locale :

- les ressources humaines sont insuffisantes pour la mise en œuvre effective de la SNE ;
- il n'y a pratiquement pas d'experts en Bulgarie dans le domaine de l'écotourisme ou du tourisme durable. La notion de durabilité et la portée de l'écotourisme sont mal définies et interprétées ;
- mis à part les processus d'élaboration et de planification de la SNE, généralement, il y a un manque de coordination, de coopération et de communication entre les acteurs ;
- il y a beaucoup d'idées et d'initiatives dans le domaine de l'écotourisme, mais peu de ressources financières sont disponibles pour la mise en place de ce type de tourisme - encore peu connu en Bulgarie.

Au niveau des ministères

Le protocole interministériel représente une bonne base pour le développement de l'écotourisme, mais ne résout pas les conflits d'intérêts entre les gestionnaires de la biodiversité, les représentants touristiques et le développement économique. De plus, ce

protocole est assez récent et n'a toujours pas de mécanisme pratique pour une coordination effective de la gestion de l'écotourisme.

Au sein des institutions étatiques, que ce soit au plan national ou entre le national et le régional/local, il existe une réelle insuffisance de communication et d'échange d'informations. Entre autres, les administrations locales et régionales des ministères manquent d'informations vis-à-vis des mécanismes de financements des projets écotouristiques. Par ailleurs, aucun des cinq ministères ne possède de cadres formés dans le domaine de l'écotourisme ou du tourisme durable, ni de véritables experts en tourisme. Les ministères ne détiennent pas vraiment de connaissances, ni d'expérience dans ces domaines.

A ce propos, il n'existe toujours pas en Bulgarie de politique globale claire qui délimite les activités touristiques. Étant donné que c'est le Ministère de l'économie qui gère le tourisme, sa tâche consiste essentiellement à compiler des statistiques touristiques et à promouvoir le marché touristique. Mais il n'a jamais mis en place de Stratégie, ni de Plan nationaux gérant le tourisme.

Au niveau des autres acteurs de la SNE

En général en Bulgarie, il y a peu de collaboration et d'échange d'information entre le secteur privé et public. Malgré la volonté du gouvernement à appliquer des politiques et des normes de plus en plus transparentes et accessibles au public, l'accès à l'information étatique reste toujours difficile. Pourtant, selon le principe 10 de la Déclaration de Rio : « chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques ».

D'une part, les ONG manquent de capacités tant au niveau des ressources humaines que financières. D'ailleurs, beaucoup des ONG qui se sont spécialisées dans le développement de l'écotourisme manquent de savoirs et de formation vis-à-vis de la problématique du tourisme durable et de la diversité biologique. Il y a très peu d'échange d'information et de communication entre les ONG.

D'autre part, le secteur privé touristique spécialisé dans le développement de l'écotourisme peine à se développer, car il ne perçoit presque aucune aide financière de la part de l'Etat, ni de la part des banques. Les tours opérateurs bulgares manquent de culture écologique pour le développement de ce type de tourisme, leur but premier étant les profits à court terme.

Ensuite, la plupart des petites initiatives écotouristiques locales ou régionales débutent sans vraiment de connaissances et de qualification professionnelle par rapport à la biodiversité et au développement du tourisme durable. Par ailleurs, elles n'ont aucun support financier pour se développer. Il n'existe pas de politique de financement pour ce type de projets touristiques, car ce secteur est considéré à risque par les banques.

Enfin, que ce soit au niveau des parcs naturels, au niveau des ONG ou des initiatives locales, il manque de guides formés dans le domaine de la biodiversité et du tourisme.

A la lumière de cette analyse, nous pouvons remarquer que l'accès à l'information étatique, et donc l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio reste problématique en Bulgarie.

Toutefois, ce sont les capacités endogènes en matière d'échanges de connaissances scientifiques, tant dans le domaine du tourisme durable que dans l'écotourisme, qui constituent le véritable obstacle à la mise en œuvre efficace et durable de la SNE. Dans ce cas, c'est l'application du principe 9 de Rio qui poserait problème.

Des mesures devraient être prises concernant les multiples acteurs intervenants dans la future mise en œuvre de la SNE, afin que celle-ci permette le développement d'un tourisme durable en Bulgarie.

- Recommandations

Après analyse des résultats, la principale recommandation sur laquelle il faudrait insister - pour que la mise en œuvre de la SNE soit effective, que le développement de l'écotourisme soit durable et qu'il réponde aux objectifs de durabilité des LD - est le renforcement des capacités de tous les acteurs, que ce soit au plan national, régional ou local. Par conséquent, l'application du principe 9 de la Déclaration de Rio est nécessaire.

Les activités de renforcement des capacités peuvent prévoir le renforcement des ressources humaines à tous les niveaux, auprès de tous les acteurs. Mais aussi le renforcement des capacités financières. En effet, une aide financière serait essentielle au développement des petites initiatives locales privées et des ONG. Le gouvernement bulgare devrait mettre en place une Stratégie nationale de financement pour les projets écotouristiques.

Il faudrait par ailleurs, améliorer la coordination de la mise en œuvre de la SNE. Il existe déjà une certaine collaboration entre les trois ministères ayant signé le protocole de partenariat - le

MEE, le ME et le MAF. Mais il faudrait étendre ce protocole aux deux autres ministères impliqués dans la prise de décision – le Ministère du Développement Régional et des Travaux Publics (MDRTP) et le Ministère de la Culture (MC). En effet, ces deux ministères faisaient partie du groupe de travail interdisciplinaire pour l'élaboration de la SNE (si nécessaire, Voir partie 1.2.3 dans le chapitre I sur la Stratégie Nationale pour le développement de l'écotourisme). Ces ministères peuvent être très utiles durant la mise en œuvre de la SNE étant donné que le MDRTP est responsable de l'application des politiques régionales en Bulgarie. Tandis que le MC participe au développement du tourisme culturel et écologique en coordonnant les recherches sur les méthodes de conservation, d'exploitation et d'intégration du patrimoine culturel dans le développement du tourisme. Il peut s'avérer aussi intéressant d'intégrer dans ce protocole le Ministère des sciences et de l'éducation. Le rôle de ce ministère peut être capital dans le développement du tourisme durable en Bulgarie. Il pourrait sensibiliser les milieux universitaires - notamment ceux qui sont chargés de la formation et de la recherche - à la problématique du développement durable, de l'interaction entre la biodiversité et du tourisme durable et au rôle que les universités pourraient jouer dans l'éducation du public et la sensibilisation.

Mais afin de coordonner la mise en œuvre de la SNE et de renforcer la coopération entre tous les acteurs, le gouvernement bulgare devrait mettre en place un organe multipartite national au niveau du Ministère de l'économie ou du Ministère de l'environnement et des eaux.

Comme mentionné ci-haut, ce groupe multipartite existait déjà durant l'élaboration de la SNE. Il faudrait reformer un tel groupe (ou utiliser le même) en impliquant cette fois-ci les autorités et communautés locales. Son mandat serait de suivre et de coordonner la mise en œuvre de la SNE. Son rôle : assurer la collaboration entre les parties prenantes et peut-être régler les différends en relation avec le tourisme et la diversité biologique.

Ensuite, il faudrait encourager le transfert de connaissances et l'échange d'information au plan international, national, subnational et local dans le domaine du tourisme durable et de la biodiversité, toujours en application du principe 9 de la Déclaration de Rio. La Bulgarie pourrait par exemple mettre en place un réseau national d'échange d'information. Il faudrait, de même, renforcer les capacités des ONG comme celles de Samokov et de Kalofer et les utiliser en tant que modèles pour le développement du tourisme durable et la conservation de la biodiversité.

Puis, il faudrait former des professionnels dans le domaine de la diversité biologique et du tourisme durable. Au sein des ministères, il faudrait former et nommer des experts en écotourisme, expérimentés non seulement dans le développement du tourisme, mais aussi dans la gestion de la biodiversité. La Bulgarie pourrait aussi mettre en place une Stratégie de marketing pour promouvoir le tourisme durable et la biodiversité. Elle pourrait aussi créer des campagnes d'éducation et de formation pour les professionnels du tourisme dans les domaines de la conservation et de la biodiversité.

Enfin, il faudrait définir clairement le rôle et la portée de l'écotourisme dans les plans de développement nationaux et régionaux (principe 4 de la Déclaration de Rio). Tous les ministères impliqués dans le développement de l'écotourisme en Bulgarie devraient incorporer la notion de tourisme durable et de conservation et utilisation durable de la biodiversité dans leurs plans nationaux, régionaux et locaux.

Suite à l'analyse des forces et des faiblesses des acteurs impliqués dans la prise de décision et la future mise en œuvre de la Stratégie bulgare sur l'écotourisme, nous pouvons conclure que, bien que le processus de prise de décision corresponde aux principes du développement durable, il existe des risques au niveau de la mise en œuvre durable de la SNE. Ces risques concernent essentiellement les capacités endogènes de la Bulgarie. Pour que la Stratégie devienne un outil efficace pour le développement du tourisme durable il faudrait renforcer les capacités de tous les acteurs, et ce, à tous les niveaux (suivant les recommandations de la Déclaration de Rio).

Mais les acteurs de la SNE ne sont pas les seuls facteurs susceptibles d'influencer le développement durable du tourisme en Bulgarie. Il y a aussi le cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité. Ce cadre sera étudié dans la partie suivante.

3.2 CADRE DE GESTION DU TOURISME ET DE LA BIODIVERSITÉ

Selon les LD, pour que le développement du tourisme soit effectivement durable, il doit être étroitement lié à la conservation de la biodiversité et à son utilisation durable. Par conséquent, pour que la mise en œuvre de la SNE soit aux normes des LD de la CDB, il faudrait que le cadre de gestion bulgare de tourisme et celui de la biodiversité soient liés.

Ainsi, l'objectif de cette partie est d'étudier les forces et les faiblesses du cadre de gestion du tourisme et de la biodiversité influençant le développement de l'écotourisme en Bulgarie. Pour cela, la partie analysera d'abord le cadre législatif bulgare en rapport avec la gestion de la biodiversité et du tourisme. Ensuite, elle examinera les études sur les impacts environnementaux du tourisme en Bulgarie, puis la gestion et l'atténuation des impacts du tourisme sur la biodiversité. Et finalement, le contrôle et suivi des impacts du tourisme sur la biodiversité. Pour chacun de ces quatre points, des recommandations seront énoncées afin que la mise en œuvre de la SNE soit durable.

En Bulgarie, il existe énormément de données sur le tourisme et sur la biodiversité, bien que l'échange d'information entre les acteurs de la SNE reste problématique. D'une part, le Ministère de l'économie fournit des statistiques annuelles sur le marché touristique, tels que le tourisme étranger, le nombre de visiteurs, les saisons touristiques ou les activités touristiques. D'autre part, le Ministère de l'environnement et des eaux collecte entre autres des données sur les caractéristiques de la faune et de la flore et sur les écosystèmes. Toutefois ces informations sur le tourisme et la biodiversité ne sont pas inter-reliées. Par exemple, les données sur la protection de la nature ne sont pas mises en relation avec le développement des activités humaines telles que le tourisme.

La partie suivante examine les informations relatives aux mesures législatives et de contrôle régissant le tourisme et la biodiversité en Bulgarie.

3.2.1 Cadre législatif

Pour être effectif et durable, le développement de l'écotourisme en Bulgarie doit être soutenu par des lois et des normes nationales. Selon les directives de la CDB, ces lois devraient être en accord avec le développement du tourisme durable et la gestion de la biodiversité. Pour savoir si les mesures législatives existantes bulgares permettent le développement d'un écotourisme durable, les LD suggèrent de les examiner et d'évaluer leur efficacité et leur mise en œuvre effective. Et selon les principes 4 et 11 de Rio, la gestion de l'environnement doit être intégrée aux autres dimensions du développement, et la législation environnementale doit être adaptée en fonction de la situation et du pays.

L'objectif de cette partie est d'examiner les forces, ainsi que les faiblesses des lois nationales existantes en matière de tourisme et de biodiversité et de transmettre des recommandations afin que le développement de l'écotourisme en Bulgarie soit durable.

- Forces

Pays candidat à l'intégration de l'Union européenne depuis 1999, la Bulgarie a fait des efforts considérables en matière d'adoption de la législation liée à l'acquis communautaire. D'ailleurs, le rapport régulier de la Commission européenne de novembre 2003 relevait que le niveau d'alignement législatif dans le domaine de l'environnement était satisfaisant.

Trois lois essentiellement contrôlent la gestion de la biodiversité en Bulgarie - la *Loi sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur la diversité biologique* et la *Loi sur les Aires protégées*. En matière de tourisme, c'est la *Loi sur le tourisme* qui contrôle les activités touristiques en Bulgarie.

- La loi sur la protection de l'environnement date de 2002. Elle a été modifiée en 2005 (MEE, 2005b). Cette loi spécifie les droits et les responsabilités du pays, des municipalités, des entités physiques et juridiques en rapport avec la protection de l'environnement : la collecte et l'accès à l'information sur l'état de l'environnement, le contrôle sur l'environnement, l'évaluation de l'impact sur l'environnement des projets de développement et de plans et de programmes (idem).

- La loi sur la diversité biologique date aussi de 2002. Le but de cette loi est la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la conservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales, des écosystèmes et des ressources génétiques, ainsi que des questions spécifiques sur les méthodes de conservation et le commerce avec les espèces végétales et animales menacées (MEE, 2002a). Cette loi stipule, de même, que la diversité biologique doit être contrôlée et suivie. Elle contrôle, par ailleurs, la création du Réseau écologique national.
- La loi sur les Aires protégées date, quant à elle, de 1998. Elle a été ensuite modifiée en 2002 (MEE, 2002b). Cette loi réglemente les catégories d'Aires protégées, leur gestion, leur sécurité et leur financement (MEE, 2002b). L'objectif principal du système d'Aires protégées est la conservation de la nature et de la biodiversité, des écosystèmes, des espèces et de leurs habitats, de la nature abiotique et des paysages. Suivant l'article 55 de cette loi, chaque Aire protégée a l'obligation d'élaborer son propre plan de gestion incorporant la gestion des touristes. Et selon son article 50, les directions des Aires protégées (entre autres les directions des Parcs nationaux) doivent organiser un contrôle et un suivi des composantes de l'environnement, dont la biodiversité.
- La loi sur le tourisme, quant à elle, date de 2002 (ME, 2002). Cette loi dirige les différents aspects économiques du tourisme en Bulgarie : voyages, participation dans des événements culturels, forums et d'autres activités orientées vers la création, l'offre et la réalisation de biens et de services formant le produit touristique (idem).

Compte tenu de la législation existante en Bulgarie en matière de gestion du tourisme et de la biodiversité, nous pouvons conclure que le cadre législatif bulgare possède les conditions requises pour le développement d'un écotourisme durable. Toutefois, la mise en œuvre effective et le respect de ces lois restent problématiques.

- Faiblesses

Selon le principe 4 de la Déclaration de Rio, pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. Or, après examen des mesures législatives qui contrôlent le tourisme et la biodiversité en Bulgarie, on constate que ces lois ne sont pas inter-reliées. Plus concrètement, les lois sur la biodiversité ne prennent pas en compte le développement du tourisme. Et vice et versa, la loi sur le tourisme ne prend pas en considération la biodiversité. De plus, aucune de ces lois ne donne de définition exacte de l'écotourisme, ni du tourisme durable, ni de mesures et de normes concrètes pour le développement de ce type de tourisme.

- La loi sur la protection de l'environnement ne traite pas directement de l'écotourisme, mais des écolabels et de la certification.
- La loi sur la diversité biologique ne mentionne pas explicitement l'écotourisme, ni le tourisme durable. Il n'y a aucune mesure concrète dans cette loi pour son développement.
- Dans la loi sur les Aires protégées l'écotourisme y est mentionné dans le sens où il est admis de pratiquer ce type de tourisme dans les Aires. Mais cette loi non plus ne donne pas de définition exacte de l'écotourisme, ni de réglementation concrète et détaillée le concernant.
- La loi sur le tourisme ne donne pas assez de flexibilité au développement du tourisme durable. L'écotourisme et le tourisme culture y sont mentionnés en tant que variantes du tourisme. Mais cette loi ne stipule aucune définition, ni de normes spécifiques pour le développement durable du tourisme. Cette loi ne contient pas non plus de mesures pour la conservation de la biodiversité, telles que la gestion ou le contrôle des impacts touristiques sur la biodiversité.

Selon les directives de la CDB, le respect des lois et leur efficacité, notamment celle de leur mise en œuvre effective, sont indispensables à la mise en œuvre efficace de politiques sur le tourisme durable.

Dans son processus précipité d'harmonisation de ses lois avec celles de l'UE, le gouvernement bulgare a effectivement adopté beaucoup de lois et de normes. La plupart de ces lois, comme celles mentionnées précédemment, sont très récentes. Et en pratique leur mise en œuvre n'est pas encore effective. D'autre part, ces lois ne sont pas efficaces à cause

du peu de contrôle, du manque de ressources humaines et financières et surtout à cause de la corruption. En effet, la violation des lois existantes a rarement donné suite à des pénalités.

Les études et les évaluations faites par des organisations nationales et internationales ont montré que la corruption est toujours considérée comme un problème majeur en Bulgarie, bien qu'il n'existe pas de rapports officiels sur l'amélioration de la situation (rapport régulier de la Commission européenne, 2004). Et malgré la récente Stratégie contre la corruption mise en place en Bulgarie (2001), il existe de sérieux problèmes de corruption, que ce soit au niveau national ou local (idem).

- Recommandations

Si on devait se baser sur les recommandations des LD internationales, il faudrait réviser les mesures juridiques et de contrôle existantes portant sur le tourisme et la diversité biologique et combler les lacunes éventuelles ou modifier les lois si nécessaire. Et selon le principe 4 de Rio, la gestion du tourisme doit être faite au regard de la biodiversité.

Dans le cas de la Bulgarie, bien que la législation soit adéquate au développement du tourisme et à la conservation de la biodiversité, il faudrait réviser les lois afin d'associer les deux notions dans chacune d'elles. Les lois en matière de biodiversité devraient prendre en considération la problématique du tourisme. De même, la loi sur le tourisme devrait elle aussi prendre dûment en compte la problématique de la biodiversité. Par conséquent, il faudrait intégrer dans chacune des quatre lois citées auparavant, une définition exacte de l'écotourisme, de sa notion de durabilité et fixer des normes pour son développement (des efforts ont été faits concernant les normes pour le développement du tourisme au niveau de la loi sur l'environnement – ils seront détaillés dans le point suivant).

Par ailleurs, il faudrait examiner la loi sur le tourisme afin d'intégrer quelques principes sur le développement durable et la gestion durable de la biodiversité, tels que :

- un mécanisme pour l'évaluation de la durabilité du tourisme ;
- un système d'évaluation des impacts potentiels du tourisme sur l'environnement naturel, culturel, social, sanitaire et économique ;
- des normes pour l'accès à l'information de la population sur les impacts du tourisme sur l'environnement ;
- un outil de contrôle et de suivi des impacts du tourisme ;

-un mécanisme pour évaluer l'efficacité du processus pluripartite de gestion de la biodiversité et du tourisme ;

Il faudrait réviser de même la loi sur les Aires protégées. Le Ministère de l'environnement et des eaux devrait y rajouter un règlement pour le développement de l'écotourisme dans les aires protégées.

Finalement, le principe 11 de Rio déclare que les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Pour que la législation soit effective en Bulgarie, il faudrait renforcer le système de contrôle des normes et des lois. Des réformes sont nécessaires dans le domaine des procédures pénales, dans les méthodes de gestion des violations des lois, et dans la structure du système judiciaire bulgare (rapport régulier de la commission européenne, octobre 2004).

Nous pouvons conclure sur le fait que l'efficacité et le respect de la législation, des mécanismes et des outils réglementaires en matière de tourisme et de biodiversité sont indispensables à la mise en œuvre effective et durable de la SNE en Bulgarie. Mais la législation n'est pas le seul facteur influençant le développement de l'écotourisme. Il y a, entre autres, l'étude d'impact sur l'environnement, un autre point que les directives de la CDB recommandent d'examiner. C'est l'objectif de la prochaine partie.

3.2.2 Étude des impacts environnementaux du tourisme

Selon le principe 17 de la Déclaration de Rio, les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, et suivant les LD, l'étude d'impact sur l'environnement - en vue du développement durable du tourisme - est nécessaire dans le cadre d'activités envisagées, comme le tourisme, ou d'un projet qui risquent d'avoir des effets écologiques importants et des incidences socio-économiques, culturelles et sanitaires connexes. La partie suivante analyse l'évaluation des impacts environnementaux en Bulgarie suivant le schéma d'étude établi dans la méthodologie.

- Forces

Le cadre législatif bulgare est approprié à l'évaluation des impacts environnementaux du développement touristique. Au niveau des Conventions internationales signées par la

Bulgarie en rapport avec l'évaluation de l'impact sur l'environnement, le pays a signé en 1991 la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier ratifiée en 1995.

Dans le cadre du processus d'harmonisation des lois bulgares avec la législation européenne, la Bulgarie a fait des efforts considérables dans le domaine des études d'impact. Elle s'est conformée, d'une part, à la *Directive 97/11/CE modifiant la Directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement*. Et d'autre part, à la *Directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement*. Le champ d'application de ces deux directives couvre les projets, les plans et les programmes touristiques. Dans ce cas concret, la loi sur la protection de l'environnement a été modifiée en 2005 pour transposer l'acquis relatif à ces deux directives. Selon cette loi, l'évaluation des impacts environnementaux se fait sur des projets de développement ou d'activités touristiques existants ou envisagés. La décision finale pour l'acceptation des projets est prise soit au niveau national par la *Section Evaluation des impacts environnementaux*, soit au niveau régional par les *Inspections régionales sur l'environnement*. Par ailleurs, le gouvernement bulgare a mis en place en 2003 une norme concernant les conditions d'évaluation des impacts sur l'environnement des projets de développement. Et en 2004, il a défini une norme relative aux conditions et aux méthodes des études d'impact des plans et des programmes. Toujours suivant le processus d'harmonisation des lois bulgares avec les directives européennes, la Bulgarie a adopté en 2004 une nouvelle *Loi sur l'évaluation environnementale stratégique*.

En pratique, il existe quelques études au niveau local sur les impacts du tourisme sur l'environnement. Tel est le cas des deux parcs nationaux Rila et Central Balkan qui ont créé - dans le cadre de leurs plans de gestion - des modèles locaux pour le développement de l'écotourisme dans les parcs et les régions avoisinantes de Samokov et Kalofer. Dans le cadre de ces deux projets, en 2002, une équipe de chercheurs de l'Université de Sofia, les Directions des deux parcs, en collaboration avec les communautés locales vivant aux alentours des parcs, ont mené des études sur les impacts potentiels économiques, sociaux et culturels de l'écotourisme sur la population locale (USAID, 2003).

D'autre part, la Bulgarie développe actuellement son Réseau écologique national dans le cadre de la mise en place du Réseau écologique européen *Natura 2000*. Et selon *Natura 2000*, les projets susceptibles d'affecter de façon notable les habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents dans un site du réseau européen doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences (Commission européenne, 2005). Donc, lorsque le Réseau écologique bulgare sera mis en place, il formera une sorte de mécanisme national d'évaluation des impacts touristiques. En effet, ce Réseau écologique bulgare correspondra aux normes des Directives européennes 92/43/CEE et 79/409/CEE sur la conservation des habitats naturels et de la faune et flore sauvage et sur la conservation des oiseaux sauvages. Le but de ce réseau sera donc la préservation de la biodiversité dans le cadre global du développement durable. Et les études d'impact du tourisme sur l'environnement feront partie intégrante de ce réseau.

Concrètement, la Bulgarie possède les lois et les normes permettant l'évaluation des impacts environnementaux du tourisme, mais peu de pratique dans le domaine. Ce facteur risque de nuire au développement d'un tourisme durable en Bulgarie. Mais, il y a d'autres lacunes qu'il conviendrait de combler. Elles sont analysées ci-après.

- Faiblesses

Comme mentionné dans le point précédent, les nouvelles normes et lois sont peu effectives en Bulgarie. Selon le rapport régulier de la Commission européenne sur le progrès de la Bulgarie dans le processus d'élargissement publié en 2004, il y a eu des avancées dans la transposition des directives, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires dans l'application des acquis, notamment dans le domaine de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et la protection de la nature (Commission européenne, 2004).

Par ailleurs, durant la dictature communiste en Bulgarie, le tourisme représentait essentiellement une activité locale du pays. Donc, les incidences du tourisme sur l'environnement n'étaient pas réellement significatives. Pendant cette période, il n'existait presque pas d'études et de recherches sur l'évaluation des impacts environnementaux (bien que les incidences de l'industrialisation fussent bien réelles à cette époque). Suite à la chute du communisme et à l'ouverture du pays aux autres pays du monde, le tourisme de masse a

progressivement émergé en Bulgarie. Les impacts néfastes du tourisme sur la nature et la biodiversité commencent à se ressentir aujourd'hui (utilisation des sols et de ressources pour la construction, pollution, érosion, exploitation de la faune et de la flore et bien d'autres). Malgré cela, actuellement, en Bulgarie, il y a très peu de connaissances concernant les impacts du développement des activités touristiques sur la biodiversité, la nature, la société, l'économie, la culture et la santé.

Il n'y a presque pas d'experts dans le domaine de l'évaluation des impacts environnementaux, à part au niveau des directions des parcs nationaux, de la section *Évaluation des impacts environnementaux* du MEE et de quelques ONG.

Il y a peu d'information et de documentation disponibles sur les impacts du tourisme. Les seules informations que le Ministère de l'économie a compilées sont des études sur les bénéfices économiques du tourisme au niveau du pays, tels que la génération de revenus et la création d'emplois.

Mis à part les deux projets dans les parcs nationaux cités précédemment, il y a très peu de recherches sur les impacts des activités touristiques. D'ailleurs ces deux projets ne mentionnent pas des études sur les incidences que peut avoir le tourisme sur la nature et la diversité biologique.

Finalement en Bulgarie, il y a peu de connaissances, de recherches et d'experts dans le domaine des études d'impacts du tourisme sur l'environnement. Il faudrait prendre des mesures concrètes (telles que abordées dans la prochaine partie) permettant la mise en œuvre durable de la SNE.

- Recommandations

La Bulgarie devrait favoriser la recherche sur les principales incidences du tourisme sur l'environnement socio-économique, écologique, culturel et sanitaire. Le rôle des milieux universitaires est très important dans ce cas là. Le gouvernement bulgare devrait renforcer les capacités financières des Universités, telles que l'Université de Sofia ou l'Académie bulgare des sciences. En effet, l'Université de Sofia est nationalement reconnue, entre autres grâce à son Institut touristique qui s'intéresse de plus en plus à la notion de tourisme durable. Tandis

que l'Académie bulgare des sciences gère les deux instituts les plus importants en Bulgarie dans le domaine de la biodiversité - l'Institut de botanique et l'Institut de zoologie.

Afin d'améliorer la compréhension scientifique des études d'impacts environnementaux, la Bulgarie devrait aussi renforcer le transfert de connaissances scientifiques et techniques (principe 9 de la Déclaration de Rio) en utilisant des pratiques internationales reconnues. Pour étudier les impacts sur les écosystèmes en vue du développement durable du tourisme, le pays pourrait utiliser, par exemple, les « Lignes directrices pour l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans la législation et/ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation environnementale stratégique » établies par la Convention sur la diversité biologique et figurant à l'annexe de la décision VI/7 A (paragraphe 1 à 24) (CDB/PNUE, 2002c). Ainsi que les « Lignes directrices facultatives Akwé: Kon pour la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux des projets d'aménagement ou des aménagements susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales » figurant dans la partie F de la décision VII/16 (CDB/PNUE, 2004b).

Le gouvernement bulgare pourrait aussi utiliser les Aires protégées en tant qu'exemples de bonnes pratiques dans le domaine. Les deux parcs nationaux Rila et Central Balkan peuvent servir de référence pour les autres Aires protégées. En effet, ces deux parcs associent habilement la conservation de la biodiversité, son utilisation durable, le renforcement des moyens de subsistance des communautés locales et le développement du tourisme. Mais il faudrait aussi renforcer les études d'impacts touristiques en dehors des Aires protégées.

Finalement, il faudrait former des experts dans le domaine du tourisme durable, essentiellement au niveau des Ministères impliqués dans le protocole de partenariat pour le développement de l'écotourisme, c'est-à-dire, le Ministère de l'environnement et des eaux, le Ministère de l'économie et le Ministère de l'agriculture et des forêts.

Ce qui ressort de cette analyse est que l'éducation, la formation et la sensibilisation à la problématique des impacts du tourisme sur l'environnement sont nécessaires à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental. A ce propos, les directives de la CDB le recommandent aussi. Néanmoins, l'évaluation des impacts du tourisme sur l'environnement

ne suffit pas à instaurer du tourisme durable, il faudrait aussi gérer et surtout atténuer ces impacts.

3.2.3 Gestion et atténuation des impacts du tourisme sur la biodiversité

Selon les LD de la CDB, la gestion d'impact est indispensable si l'on veut éviter ou réduire au minimum les atteintes potentielles à la préservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique pouvant résulter du développement ou des activités touristiques. Toutes les parties prenantes, en particulier les autorités nationales qui assurent le contrôle global du développement et des activités touristiques, devront réfléchir aux différentes approches de la gestion de l'impact en fonction de la situation (CDB/PNUE, 2004a).

- Forces

Malgré le peu de connaissances dans le domaine des études d'impacts sur l'environnement, quelques Aires protégées ont développé des politiques locales pour la gestion et l'atténuation des impacts du tourisme sur la biodiversité, mais les cas sont peu nombreux. En effet, en dépit de l'article 55 de la loi sur les Aires protégées, très peu d'Aires ont élaboré leur propre plan de gestion. Sur les 843 Aires existantes dans le réseau bulgare d'Aires protégées, uniquement 26 ont élaboré des plans de gestion (MEE, 2005a). Parmi ces dernières, un nombre très limité a mis en place des politiques locales pour la gestion du tourisme. Tel est le cas du parc national Central Balkan qui a élaboré en 2004 un plan de gestion des touristes afin de gérer et de limiter les impacts du tourisme dans le parc. Or, selon les directives de la CDB, la gestion de l'impact du développement et des activités touristiques peut passer par l'adoption et la mise en œuvre de politiques de gestion des touristes. Le plan de gestion des touristes du parc s'est inspiré, par ailleurs, de méthodologies de gestion universellement acceptées, telles que :

- la délimitation d'un spectre des zones récréatives possibles ;
- la mise en place de mesures de contrôle des flux importants des touristes à l'intérieur du parc de façon à réduire au minimum leurs impacts ;

-la mise en place de mesures de limitation du nombre de visiteurs sur la base de la capacité du parc ;

-formulation de types d'activités touristiques.

Dans le cadre de ce plan de gestion des touristes, l'administration du parc a élaboré deux programmes d'interprétation dans les villages de Kalofer et d'Apriltsi. Des futurs guides du parc choisis au sein de la population locale ont suivi une formation par les gestionnaires du parc sur la conservation de la biodiversité et les impacts du tourisme potentiels sur celle-ci. Ces guides vont à leur tour éduquer et informer les touristes sur les effets néfastes du tourisme dans le parc.

Nous devons admettre que le cas de Central Balkan est un modèle très réussi de gestion des impacts du tourisme sur la biodiversité, mais il reste unique.

- Faiblesses

En effet, mis à part le cas local de Central Balkan, il n'existe pas d'approche définie, au niveau national, pour la gestion des impacts touristiques. D'ailleurs, le Ministère de l'économie n'a toujours pas formulé de politique nationale sur la gestion du tourisme.

De plus, comme mentionné précédemment, au niveau législatif, la *Loi sur le tourisme* ne prend pas en compte des mesures pour la gestion des impacts du tourisme.

La plupart des touristes bulgares, des tours opérateurs ou des entrepreneurs locaux sont très mal informés concernant les impacts potentiels du tourisme sur la biodiversité.

A part quelques cas ponctuels, au sein des Aires protégées, il existe très peu de programmes d'interprétation pour les touristes sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Finalement, en Bulgarie, il n'y a pas de politique claire donnant une direction précise à la gestion et l'atténuation des impacts touristiques sur la biodiversité. Afin que le développement de l'écotourisme soit durable, il faudrait instaurer des mesures concrètes pour la gestion et l'atténuation des impacts.

- Recommandations

Ces mesures pourraient être intégrées dans la Stratégie nationale sur l'écotourisme. Malgré tout, le Ministère de l'économie devrait se décider à établir une politique nationale donnant une direction précise pour le développement des différentes activités touristiques.

D'autre part, les gestionnaires des Aires protégées de Bulgarie pourraient tirer des enseignements du cas de Central Balkan et adopter la même politique de gestion des touristes. D'ailleurs cette gestion du tourisme pourrait servir de modèle pour la plupart des régions rurales de la Bulgarie.

Comme mentionné dans les directives de la CDB sur le tourisme durable et la biodiversité, il faudrait mettre en place des campagnes d'éducation et de sensibilisation ciblant à la fois le secteur professionnel et le grand public et les informant des impacts du tourisme sur la diversité biologique et des bonnes pratiques dans le domaine. Le secteur privé, les voyageurs en particulier, pourraient faire une plus large diffusion des informations auprès de leur clientèle – les touristes – notamment celles concernant la problématique de la biodiversité, et encourager ces derniers à contribuer à la préservation de la biodiversité et du patrimoine culturel, à éviter de leur porter atteinte en ayant un comportement idoine.

Il faudrait de même renforcer les capacités humaines et financières des Aires protégées afin qu'elles puissent mettre en place des Centres d'information pour les visiteurs sur la conservation de la biodiversité et les impacts du tourisme.

Il faudrait instaurer des mesures de limitation du flux des touristes au niveau de toutes les Aires protégées en Bulgarie afin d'encourager les touristes à adopter un comportement idoine de façon à réduire au minimum leurs effets néfastes sur la biodiversité. En effet, la plupart des parcs naturels ou nationaux en Bulgarie n'exigent pas de droits d'entrée. En instaurant des droits d'entrée, les touristes seront ciblés et les recettes générées pourront servir à la préservation des parcs, à la gestion des impacts et à la création d'emplois pour les communautés locales.

Mais, selon les directives de la CDB, afin de gérer les impacts du tourisme sur la biodiversité et d'atténuer ses effets néfastes, il est nécessaire de contrôler et d'évaluer à long terme les activités touristiques, ainsi que leurs impacts sur la diversité biologique.

3.2.4 Contrôle et suivi des impacts du tourisme sur la biodiversité

Par conséquent, selon les LD, il faudrait mettre en place un mécanisme global de contrôle et de suivi des impacts du développement touristique sur la diversité biologique qui prendrait en compte l'échelle temporelle. Ce système doit incorporer des indicateurs pour la surveillance des effets des actions touristiques en termes de limitation des dangers pour la biodiversité, et de convenir de normes quantifiables pour la fixation des seuils de changement acceptable.

Qu'en est-il du contrôle des impacts du tourisme dans le cas de la Bulgarie ?

- Forces

Comme exposé dans les points précédents, il n'y pas d'études en Bulgarie sur les impacts du tourisme sur la biodiversité. Il n'existe pas non plus de méthode reconnue concernant la gestion des impacts du tourisme sur la biodiversité. Toutefois les deux projets locaux sur l'écotourisme de Rila/Samokov et de Central Balkan/Kalofer ont mis en place, en 2003, des modèles locaux de contrôle et de suivi des impacts de l'écotourisme sur l'environnement.

Comme mentionné dans le point 3.2.2, dans le cadre de ces deux projets, une équipe pluripartite a mené en 2002 des études sur les impacts environnementaux de l'écotourisme (mis à part les impacts écologiques). Cette équipe a ensuite développé une base de données pour le contrôle et l'évaluation des impacts de l'écotourisme dans les deux régions. Elle a mis en place six groupes d'indicateurs concernant le secteur touristique, les impacts et la satisfaction des visiteurs, la destination touristique, les impacts économiques de l'écotourisme (dont les recettes touristiques qui reviennent aux collectivités locales), et les impacts socio-culturels de l'écotourisme (USAID / Popova, 2003a,b). Les résultats sont dans deux rapports intitulés *Indicateurs sur les impacts de l'écotourisme (base de données 2002) Samokov/Kalofer*.

Ces données ont permis de créer des cadres locaux de contrôle et d'évaluation des impacts de l'écotourisme sur l'environnement (USAID / Boteva, 2003b). Mais comme le plan de gestion des touristes de Central Balkan, ces modèles sont une fois de plus des cas ponctuels.

- Faiblesses

Le contrôle et le suivi à long terme de la diversité biologique est un élément clé de la Stratégie bulgare pour la conservation de la biodiversité. Ce contrôle doit prendre en compte l'échelle temporelle de façon à mettre en évidence les modifications des écosystèmes dus aux activités de développement. Certaines directives de l'Union européenne, telles que la *Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage*, ou la *Directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages*, exigent aussi qu'un suivi soit fait sur la biodiversité. Au niveau national, la notion de contrôle et de suivi de la biodiversité est incorporée dans la loi sur la protection de l'environnement, celle sur la conservation de la biodiversité et dans l'article 50 de la loi sur les Aires protégées.

Pourtant, malgré les exigences législatives internationales, européennes et nationales, présentement en Bulgarie, il n'existe pas de mécanisme national de contrôle et de surveillance de la diversité biologique. Et incontestablement - concernant le développement durable du tourisme et la biodiversité - il n'y a pas de mécanisme national de contrôle et d'évaluation à long terme des impacts du développement touristique sur la diversité biologique.

Il existe un guide théorique au niveau du Ministère de l'environnement et des eaux rassemblant des méthodologies générales de suivi et de contrôle de la biodiversité. Mais ce guide n'a jamais été mis en pratique, car les méthodes sont trop onéreuses et complexes à mettre en œuvre. Ce guide n'inclut pas de méthode permettant de suivre les activités et le développement touristique, ainsi que les impacts du tourisme sur la biodiversité. Il existe aussi des bases de données sur la diversité biologique, mais aucun suivi, car il n'y a pas d'experts dans le domaine.

Étant donné qu'il n'existe pas en Bulgarie de système global de contrôle et de notification de la biodiversité, il n'existe pas non plus de base de données établie incorporant des indicateurs pour évaluer les changements sur les écosystèmes et la biodiversité. Et inéluctablement, pas d'indicateurs pour suivre les impacts touristiques sur la biodiversité. Il n'y a pas de connaissances et de recherches dans le domaine des indicateurs par manque de financement.

Il n'existe pas non plus d'études et de normes établies pour la fixation des seuils de changement acceptable.

L'Agence exécutive sur l'environnement du MEE, structure responsable du mécanisme de contrôle et de notification de l'environnement, a établi des indicateurs pour contrôler l'eau, l'air, les sols et la radioactivité, mais aucun indicateur pour suivre la biodiversité (Agence exécutive sur l'environnement, 2004). Pourtant selon la loi sur la protection de l'environnement, cette Agence a l'obligation de diriger le contrôle sur la biodiversité et les Aires protégées.

Il est vrai que les projets dans les deux parcs nationaux ont mis en place des indicateurs pour contrôler et notifier les impacts environnementaux de l'écotourisme, mais aucun indicateur pour contrôler les impacts du tourisme sur la biodiversité. De plus, ces deux modèles locaux de contrôle de l'écotourisme n'ont jamais été testés en pratique par manque de financement.

Nous pouvons conclure par le fait qu'en Bulgarie, il n'y a pas de mécanisme national de contrôle et de suivi des impacts du tourisme sur la biodiversité. Or, selon les directives de la CDB, un tel système est indispensable à la mise en œuvre efficace de toute politique nationale sur le tourisme durable. Donc, il faudrait entreprendre des mesures pour remédier à cet obstacle.

- Recommandations

Par conséquent, pour que la mise en œuvre de l'écotourisme en Bulgarie soit durable, le gouvernement devrait mettre en place un mécanisme national de contrôle et de suivi de la diversité biologique, incorporant le suivi des effets néfastes du développement touristique sur la biodiversité. Ce mécanisme devrait intégrer des indicateurs pour la surveillance des effets des actions touristiques en termes de limitation des dangers pour la biodiversité et des normes quantifiables pour la fixation des seuils de changement acceptable. Ce système pourrait prendre la forme d'un Plan d'action national de contrôle et de suivi de la biodiversité. Le Ministère de l'environnement et des eaux, et plus particulièrement son *Service national pour la protection de la nature* pourrait coordonner la mise en place de ce Plan national. L'Agence exécutive sur l'environnement gèrerait au niveau national sa mise en œuvre, tandis que les *Inspections régionales sur l'environnement* et les *Directions des parcs nationaux*

contrôleraient l'application du Plan au niveau régional et local. A ce propos, il faudrait renforcer les capacités du Ministère en embauchant du personnel, en formant des experts dans le domaine du contrôle de la biodiversité et en renforçant les capacités financières.

Les indicateurs relatifs à la gestion de la biodiversité et du tourisme durable devraient concerner les aspects économiques, sociaux, écologiques, culturels et sanitaires. Pour l'élaboration des indicateurs, la Bulgarie devrait favoriser la recherche au niveau universitaire. Mais aussi le transfert de connaissances au plan international, national et local.

Elle pourrait se baser au préalable sur les *Lignes directrices de la CDB sur la surveillance, les indicateurs et les évaluations* (CDB, Décision VI/7, 2002). Toutefois, les indicateurs doivent être spécifiques au pays. Le MEE pourrait utiliser les deux projets dans les parcs nationaux en tant que modèles. A ce sujet, le MEE devrait renforcer les capacités de ces Aires afin qu'elles puissent mettre en pratique leur modèle local de contrôle de l'écotourisme.

Les normes pour les seuils de changement acceptables devraient être conçues en collaboration avec tous les acteurs intervenant dans la gestion du tourisme et de la biodiversité, y compris les communautés locales qui sont affectées par le développement.

A la lumière de l'analyse des facteurs internes influençant le développement du tourisme durable en Bulgarie, à travers la SNE, nous pouvons constater que l'aspect « mise en œuvre pratique » concernant la gestion du tourisme et la biodiversité fait défaut en Bulgarie.

La Stratégie sur l'écotourisme possède de bonnes bases théoriques pour le développement du tourisme durable, mais pas énormément d'expérience pratique dans le domaine. Par ailleurs, les acteurs de la SNE ont peu de connaissances scientifiques et de savoirs relatifs aux études d'impact du tourisme sur la biodiversité, à leur gestion et à leur contrôle. Il y a peu d'experts dans le domaine de l'écotourisme parmi eux, et peu d'échange d'information entre eux. Toutefois, la Bulgarie a fait des progrès considérables concernant le processus d'harmonisation des lois bulgares avec la législation européenne. Le cadre législatif du pays possède les conditions requises pour la gestion de la biodiversité et du tourisme. Mais une fois encore les lois, bien souvent trop récentes, ne sont pas véritablement effectives.

Pour que le développement de l'écotourisme en Bulgarie réponde aux objectifs de durabilité des LD internationales, il faudrait renforcer les capacités endogènes du pays et éduquer et sensibiliser la population à l'utilisation durable de la biodiversité.

Il faudrait mettre en place des campagnes d'éducation et de sensibilisation ciblant tous les acteurs intervenants dans la gestion de l'écotourisme (secteur professionnel, grand public, communautés locales...) en les informant sur les impacts du tourisme sur la diversité biologique et les bonnes pratiques dans le domaine.

Il faudrait renforcer les capacités de tous les acteurs de façon à faciliter la bonne mise en œuvre de la SNE. Les activités de renforcement des capacités peuvent englober :

- le renforcement des ressources humaines et financières ;
- le renforcement de la prise de conscience et les transferts de connaissances, aux plans international, national, subnational et local, entre les responsables du tourisme et de la préservation de la nature et ceux qui sont affectés par ces activités ;
- la formation dans le domaine du tourisme durable, ainsi qu'à la problématique de la gestion de la biodiversité (étude d'impact, techniques de gestion des impacts et contrôle et suivi) ;
- l'échange d'information ;
- le renforcement du rôle des Aires protégées en tant que principaux modèles de bonnes pratiques en matière de gestion du tourisme durable et de la biodiversité ;
- la recherche scientifique sur l'étude et la gestion des impacts du tourisme sur la biodiversité, ainsi que sur le contrôle et le suivi de ces impacts.

Finalement, si le gouvernement bulgare, ainsi que tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la Stratégie sur l'écotourisme, tiennent compte et respectent les recommandations transmises dans ce document (appuyées par les principes de Rio, les objectifs de la CDB, ainsi que ceux des Lignes directrices), la SNE pourrait devenir un outil pour le développement du tourisme durable en Bulgarie. La mise en œuvre de la Stratégie permettra d'établir un cadre stable et durable pour la gestion du tourisme et de la biodiversité.

Mais, à travers l'étude de l'applicabilité des directives de la CDB dans le cas concret de la Bulgarie, quelles conclusions pourrait-on tirer quant à leur mise en œuvre effective ? C'est ce que nous propose d'aborder la dernière partie de ce mémoire.

3.3 EVALUATION DES DIRECTIVES DE LA CDB

Comme procédé précédemment, la partie suivante analyse les forces, puis les faiblesses des directives de la CDB sur le tourisme durable et la biodiversité. Ensuite, elle présente les mesures à prendre pour que la mise en œuvre des LD soit plus efficace.

- Forces

Les lignes directrices de la CDB sur le tourisme durable et la biodiversité ont un caractère volontaire, donc elles peuvent être appliquées avec souplesse, au cas par cas, selon les caractéristiques du lieu ou du pays.

Elles sont, par ailleurs, très détaillées, précises et complètes. Tous les aspects du développement durable y sont abordés. D'ailleurs, elles sont basées sur les principes de durabilité de la Déclaration de Rio et des objectifs de la CDB. Partant de ce fait, elles peuvent s'avérer très utiles pour les décideurs et stratèges souhaitant développer du tourisme durable en fournissant un cadre de gestion solide, cohérent et structuré pour les activités reliées au tourisme et à la biodiversité. Elles assistent donc les décideurs dans la mise en place de politiques nationales ou locales sur le tourisme durable.

- Faiblesses

En premier lieu, les lacunes de ces directives se situent au niveau de la forme écrite du document de la CDB qui les aborde. La forme n'est pas claire, car mal structurée et les différents points énumérés mal agencés (il y a beaucoup de répétitions dans les divers paragraphes). Par ailleurs, elles abordent énormément de domaines et de champs d'application, ce qui les rend assez volumineuses et fastidieuses à la lecture (il y a beaucoup de données à assimiler). Elles sont d'autre part complexes et difficilement compréhensibles pour un sujet non formé et qualifié dans le domaine (utilisant beaucoup de termes scientifiques et techniques). Ces lacunes les rendent difficilement applicables.

Mis à part cet aspect de structure générale du document, les LD sont bien souvent trop exigeantes et théoriques. Ce qui leur donne un côté pas vraiment réaliste concernant leur mise en œuvre effective.

Dans le meilleur des cas (et en théorie), afin qu'un pays ou un décideur puisse mettre toutes les chances de son côté et développer dans tous les cas du tourisme durable, il faudrait qu'il se conforme à l'intégralité des recommandations des directives de la CDB. Ce qui est bien entendu impossible, car irréal étant donné la spécificité et la complexité de chaque situation, de chaque pays, lieu et acteurs.

- Conclusions et recommandations

Les directives de la CDB ne constituent pas une recette miracle pour le développement du tourisme durable. Elles forment un outil (parmi tant d'autres) ou un guide permettant d'assister les décideurs, stratèges ou les gouvernements désirant développer du tourisme durable. Elles ne fournissent qu'un cadre théorique pour la gestion du tourisme et de la biodiversité et doivent être mis en place dans le cadre d'autres politiques (comme des politiques nationales sur le tourisme ou sur le contrôle des impacts, ou bien des stratégies nationales sur le développement durable), en accord avec les lois et les normes existantes dans le pays, les politiques locales et les conventions. Et surtout, elles doivent être en accord avec les besoins locaux de la population.

L'efficacité de la mise en œuvre des directives pourrait être améliorée en simplifiant et restructurant le document. Le secrétariat de la CDB devrait mettre à disposition des lecteurs (et lectrices) un manuel simplifié de l'utilisateur, en rajoutant peut-être une sorte de glossaire qui définirait les termes scientifiques et spécifiques utilisés dans les directives. Ce manuel rendrait le document plus clair et plus compréhensible et il faciliterait aussi la mise en œuvre des LD dans les pays membres.

Ce document sur les directives devrait aussi insister davantage sur le côté pratique de leur mise en œuvre. Il faudrait encourager les études de cas spécifiques à leur mise en œuvre. Pour inciter les pays membres à appliquer les LD, le secrétariat de la CDB devrait rassembler et compiler les études de cas existantes et les mettre à disposition des pays membres en tant qu'exemples de bonnes pratiques et modèles sur le site Internet du secrétariat de la CDB. D'ailleurs c'est suite aux recommandations de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la CDB - qui a invité en 2003 les pays à mettre en œuvre des projets pilotes dans le but d'évaluer l'applicabilité des LD - que ce mémoire est né.

Un des intérêts de la présente étude de cas sur l'évaluation de l'applicabilité des directives en Bulgarie était qu'elle puisse servir d'exemple aux autres décideurs et stratèges souhaitant développer du tourisme durable.

CONCLUSION

Les directives de la CDB sur le tourisme durable et la biodiversité étant volontaires, chaque pays ou décideur est libre de les appliquer ou non, dans leur intégralité ou pas – en fonction du contexte qui lui est propre. Elles assistent les décideurs dans la mise en place de politiques sur le tourisme durable en fournissant un cadre de gestion solide, cohérent et structuré pour les activités reliées au tourisme et à la biodiversité.

Évaluer leur applicabilité en Bulgarie - à travers l'analyse des acteurs intervenant dans la SNE et le cadre de gestion du tourisme et la biodiversité – permet d'estimer si la mise en place de l'écotourisme suit le chemin du développement durable. Et dans le cas contraire, faire en sorte qu'il le suive en soumettant des recommandations à tous les acteurs quant à la « bonne » et effective mise en œuvre de la SNE selon les LD.

Au niveau des données recueillies en Bulgarie, il faut laisser une place à la subjectivité étant donné l'utilisation d'entrevues semi-dirigées dans la méthodologie (bien qu'elles aient été appuyées et vérifiées par des documents officiels). Finalement, à la lumière des nombreux interlocuteurs interrogés, de leurs milieux différents et des multiples réunions tant au niveau national, régional que local, des publications et des rapports gouvernementaux, européens et internationaux, nous pouvons prétendre que les résultats présentés et discutés dans le chapitre III étaient crédibles et pertinents dans le cadre de l'étude.

Après analyse des résultats, voici les conclusions qui peuvent être soumises. Étant donné le contexte socio-économique précaire de la Bulgarie, l'écotourisme, mis en œuvre efficacement, peut être très bénéfique au plan économique et social en instaurant une certaine équité sociale. Mais mal géré, il peut être dévastateur autant pour la biodiversité, que pour l'économie ou la société.

Il est vrai que la Bulgarie a fait des efforts considérables dans le domaine du développement durable, essentiellement depuis qu'elle est devenue pays candidat à l'intégration à l'Union européenne. Elle a adopté, depuis quelques années, de nouvelles lois et normes en matière d'environnement. Elle a innové de même en utilisant un processus multipartite en tant qu'outil décisionnel lors l'élaboration et de la planification de la SNE, ainsi le principe de subsidiarité en impliquant les autorités et communautés locales dans la prise de décision. Toutefois, la mise en application des stratégies, plans, normes et lois reste problématique.

L'un des intérêts de ce mémoire consistait à transmettre des recommandations - basées sur les principes du développement durable, les objectifs de la CDB et ceux des directives - afin d'assister la Bulgarie à s'engager sur la voie du tourisme durable. Par conséquent, pour que le développement de l'écotourisme en Bulgarie réponde aux objectifs de durabilité des LD internationales, il faudrait renforcer les capacités endogènes du pays et éduquer et sensibiliser la population à l'utilisation durable de la biodiversité. Finalement, à la lumière de cette étude de cas, on peut dire que la Bulgarie, guidée par les recommandations des directives et assistée par la SNE, a toutes ses chances et cartes en main pour s'engager sur le chemin du tourisme durable. Maintenant, à savoir si la Bulgarie s'en va effectivement vers ce type de tourisme, il appartient, bien évidemment, aux acteurs de la SNE de prendre en considération ou non les recommandations et de les appliquer.

Le second intérêt visait, à travers le cas de la Bulgarie, l'amélioration de l'efficacité de la mise en œuvre concrète des Lignes directrices de la CDB. Et bien entendu, que l'exemple de la Bulgarie puisse être utile aux autres pays ou décideurs souhaitant développer du tourisme durable. Donc, pour que les directives puissent atteindre un plus large public, elles devraient être simplifiées et clarifiées. Leur mise en œuvre en serait facilitée.

ANNEXE A
PARC NATIONAL DE RILA



Figure A.1 Entrée du parc de Rila



Figure A.4 Gîte Iretchek



Figure A.2 Paysage



Figure A.5 Parcours touristique

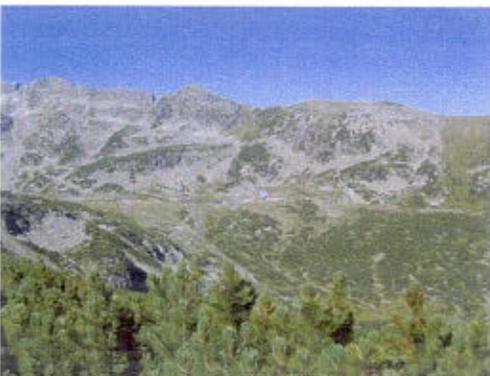


Figure A.3 Dans les montagnes



Figure A.6 Les pics de « Maliovitza »

ANNEXE B

PARC NATIONAL DE RILA



Figure B.1 Sommet « Musala »



Figure B.4 Abri près d'un lac

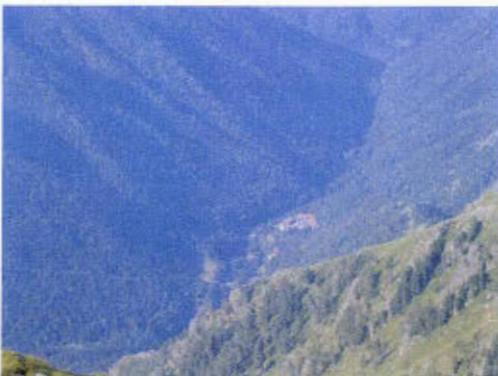


Figure B.2 Monastère de Rila



Figure B.5 Le site « les sept lacs »



Figure B.3 Population locale



Figure B.6 Gite Zavratchiza

ANNEXE C

ENTREVUES SEMI-DIRIGÉES

Tableau C

Date	Nom	Secteur d'activité
------	-----	--------------------

Programmes d'aide internationaux et européens

30 Sept. 2003	Kamelia Georgieva	Spécialiste Conservation Biodiversité, ARD, Sofia-Bulgarie/Bg. et coordinatrice dans le cadre du programme de l'USAID
07 Oct. 2003 21 Oct. 2003	Dimitrina Boteva	Spécialiste Biodiversité, ARD, Sofia-Bg. et coordinatrice dans le cadre du programme de l'USAID
01 Oct. 2003	Tanya Shoumkova	Coordinatrice du projet « Développement durable des zones rurales », PNUD, Sofia-Bg.
30 Juillet 2003 15 Sept. 2003 02 Oct. 2003	Velin Dikanchev	Senior Expert, SAPARD, Sofia-Bg.
06 Oct. 2003	Hakim Taleb	Consultant sur le projet « Gestion des eaux », PHARE, Sofia-Bg.
17 Sept. 2003	Metodi Metodiev	Consultant environnement, USAID, Sofia-Bg.

Ministères

20 Juin 2003 19 Août 2003 23 Déc. 2003 17 Mars 2004	Hristo Bojinov	Point Focal de la CDB et Directeur du Service National pour la protection de la nature, MEE, Sofia-Bg.
14 Aout 2003 16 Oct. 2003 29 Oct. 2003 15 Mars 2004	Raina Hardalova	Expert Biodiversité, Service National pour la protection de la nature, Section Biodiversité, MEE, Sofia-Bg.

Date	Nom	Secteur d'activité
29 Sept. 2003	Valeri Valchincov	Expert Aires protégées, Service National pour la protection de la nature, Section Aires protégées, MEE, Sofia-Bg.
18 Sept. 2003 24 Sept. 2003	Marieta Stoimenova	Coordinateur du projet « Zones humides du Danube », MEE, Sofia-Bg.
15 Nov. 2003	Hristina Nikolova	Coordinateur local du projet « Zones humides du Danube », MEE, Sofia-Bg.
02 Sept. 2003	Dessislava Michaelova	ME, Sofia-Bg.
17 Nov. 2003	Nikolai Ivanov	Expert Gestion de la nature et des forêts, MAF, Sofia-Bg.
18 Nov. 2003	Rumiana Petrova	Expert en politique régionale, MDRTP, Sofia-Bg.

Gestionnaires des Aires protégées

15 Oct. 2003	Nela Rachevitz	Directeur du parc national Central Balkan, Gabrovo-Bg.
15 Oct. 2003	Svetoslav Todorov	Responsable du contrôle des ressources naturelle, parc national Central Balkan, Gabrovo-Bg.
15 Oct. 2003	Gencho Iliev	Responsable du système d'information géographique, parc national Central Balkan, Gabrovo-Bg.

ONG

19 Nov. 2003	Peter Petrov	Bulgarian Association for Rural and Ecological Tourism, Sofia-Bg.
17 Nov. 2003	Simana Markovska	Directeur de l'Association de Pirin, Blagoevgrad-Bg.
28 Oct. 2003	Maria Samardjieva	Union of Parks and Landscapes, Sofia-Bg

Législation

14 Janv. 2004	George Penchev	Senior Researcher in Environmental Low, Sofia-Bg.
05 Déc. 2003	Bojidar Velkov	Avocat dans le domaine de l'environnement, Sofia-Bg.

Autorités locales

29 Juillet 2003	Vidio Videv	Maire du village de Biaga-Bg.
29 Juillet 2003	Sonya Ilieva	Maire du village de Bratzigovo-Bg.

Date	Nom	Secteur d'activité
------	-----	--------------------

Universités

03 Févr. 2004	Nicolina Popova	Docteur de la Faculté de Géographie et de Géologie, spécialisée en tourisme, Université de Sofia-Bg.
---------------	-----------------	--

Tours opérateurs

04 Févr. 2004	Nicolai Dilchev	Directeur de « Pandion-D », Sofia-Bg.
09 Janv. 2004	Elitza Dimitrova	Directrice de « Geografski sfiat », Sofia-Bg.

Population rurale

25 Juin 2003	Ivan Bantchev	Biaga-Bg.
25 Juin 2003	Penka Chikrenova	Pechtera-Bg.
01 Mars 2004	Poika Nikolova	Pazardjik-Bg.
31 Août 2003	Iveta Milcheva	Koprivchitza-Bg.

ANNEXE D

ENTRETIENS INFORMELS

Tableau D

Dat	Noms	Secteur d'activité
-----	------	--------------------

Programmes d'aide internationaux et européens

17 Nov. 2003	Peter Hetz	Senior Associate – Environment and Natural Resources Specialist ARD, USA
17 Nov. 2003	Donald Hokins	Consultant environnement, ARD, USA
14 Nov. 2003	Svetlana Aladjem	Consultant ARD, Sofia-Bg.
17 Nov. 2003	Neli Georgieva	Consultant environnement, USAID, Sofia - Bulgarie
17 Nov. 2003	Mira Mileva	Project Manager, REC, Hongrie

Ministères

23 Sept. 2003	Maria Karadimitrova	Directeur de la Section Biodiversité, Service National pour la protection de la nature, MEE, Sofia-Bg.
15 Oct. 2003	Kalina Stoianova	Expert Biodiversité, Service National pour la protection de la nature, Section Biodiversité, MEE, Sofia-Bg.

Universités

02 Févr. 2004	Zoia Mateeva	Etudiante à l'Institut de Géographie, Académie bulgare des sciences, Sofia-Bg.
---------------	--------------	--

LISTE DES RÉFÉRENCES

- Agence Exécutive bulgare sur l'environnement, 2004. *Règlement de l'Agence Exécutive sur l'environnement* Sofia, Bulgarie, 9p.
- Banque Mondiale, 1999. *Environmental Assessment Sourcebook* Montréal, Québec.
- Banque Mondiale, 2005.
<<http://www.banquemondiale.org/>>. Consulté en Novembre 2005.
- Boo, E., 1990. *Ecotourism : the Potentials and Pitfalls* Washington, 72p.
- Bouthat, C., 1993. *Guide de Présentation des Mémoires et Thèses* Montréal, 110p.
- CDB/PNUE, 2000(a). *Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique- Cinquième réunion, Nairobi 15-26 mai 2000 : Utilisation et tourisme durable* Nairobi, 4p.
- CDB/PNUE, 2000(b). *De la politique a la mise en œuvre : Décisions de la Cinquième Réunion de la Conférence des Parties a la CDB* Montréal : Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, 145p.
- CDB/PNUE, 2001(a). *Convention sur la Diversité Biologique : Texte et Annexes* Secrétariat de la CDB, Montréal, 34p.
- CDB/PNUE, 2001(b). *Workshop on Biological Diversity and Tourism, Santo-Domingo, 4-7 June 2001 : Compilation and Analysis of existing Codes, Guidelines, Principles and Position papers on Sustainable Tourism* Santo-Domingo, 36p.
- CDB/PNUE, 2001(c). *Workshop on Biological Diversity and Tourism, Santo Domingo, 4-7 June 2001 : Report of the Workshop on Biological Diversity and Tourism* Santo Domingo, 27p.
- CDB/PNUE, Groupe spécial d'experts sur la diversité biologique, 2002(a). *Review of the Status and trends of, and major threats to, forest biological diversity* Montréal, 164p.
- CDB/PNUE, 2002(b). *Action for a Sustainable Future : Decisions from the Sixth Meeting of the Conference of the Parties to the CBD, The Hague, The Netherlands, 7-19 April 2002* Montreal : Secretariat of the Convention on Biological Diversity, 344p.

- CDB/PNUE, 2002(c). « Décision VI/7, Définition, surveillance, indicateurs et évaluations : Lignes directrices pour l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans la législation et/ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation environnementale stratégique » In *Décisions adoptées par la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique à sa sixième réunion*, The Hague, Pays Bas, pp. 101-118
- CDB/PNUE, 2003(a). *Handbook of the Convention on biological diversity; 2nd edition (Updated to include the outcome of the sixth meeting of the Conference of the Parties)* Montréal : Secretariat of the CBD, 937p.
- CDB/PNUE, 2003(b). *Analyse des résultats du Sommet Mondial sur le Développement Durable en relation avec le processus de la Convention : Rapport de la réunion intersessions à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2010, 17-20 mars 2003* Montréal, 24p.
- CDB/PNUE, 2003(c). *Diversité biologique et tourisme : Projet de lignes directrices pour les activités liées au développement touristique durable et à la diversité biologique et études de cas relatives à la mise en œuvre de ces lignes directrices* Montréal, 31p.
- CDB/PNUE, 2003(d). *Monitoring and indicators : Designing National Level Monitoring Programmes and Indicators* Montréal, Canada, 45p.
- CDB/PNUE, 2004(a). *Décision VII/14 : Diversité biologique et tourisme* Kuala Lumpur, Malaisie, 24p.
- CDB/PNUE, 2004(b). « Décision VII/16, Article 8j) et dispositions connexes : Lignes directrices facultatives Akwé :Kon pour la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux des projets d'aménagement ou des aménagements susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales » In *Décisions adoptées par la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique à sa septième réunion*, Kuala Lumpur, Malaisie, pp. 295-314
- CNUED, 1992. *La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* Rio de Janeiro.
- Commission européenne, 2005. *Europa*.
<http://europa.eu.int/comm/index_fr.htm>. Consulté en 2005.
- Commission européenne, 2004. *Rapport régulier de la Commission européenne sur le progrès de la Bulgarie dans le processus d'élargissement* Bruxelles, 168p.
- Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), 1988. *Notre avenir à tous* Montréal : Editions du Fleuve/Les publications du Québec, 434 p.

- Conseil des Ministres, République de Bulgarie, 2003. *Développement durable des régions rurales*, Press Center.
<<http://www.government.bg/PressOffice/News/2003-09-02/6991.htm>>. Consulté le Mardi, 2 Septembre 2003.
- Encyclopédie Encarta, 2005. *Bulgarie*.
<http://fr.encarta.msn.com/encyclopedia_761556147_2/Bulgarie.html>. Consulté en Novembre 2005.
- Europa, 2005. *Instrument agricole de préadhésion (SAPARD)*.
<<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l60023.htm>>. Consulté en Septembre 2005.
- Fonds Monétaire international (FMI).
<<http://www.imf.org/external/fra/index.asp>>. Consulté en 2005.
- Frison-Roche, F., 2001. *L'émergence du constitutionnalisme en Bulgarie* Paris.
- Frison-Roche, F., 1999. *La gestion du passé en Bulgarie* Paris.
- Frison-Roche, F., 2005. *La situation politique en Bulgarie à la veille de son entrée dans l'Union européenne*, Transitions et Sociétés, no. 8.
<<http://www.diploweb.com/forum/frison0511.htm>>. Consulté en Novembre 2005.
- Grimes, A., G. Myers et J. Ploetz, 2002. "Assessment of Natural Resources and the Environment : Issues and Opportunities for USAID/Sofia". Washington, 184p.
- Hydro-Québec, 1994. *Matrice des impacts potentiels et mesures d'atténuation* Montréal, Canada, 307p.
- Dictionnaire de politique sociale, 2002.
<<http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/>>. Consulté en 2002.
- Lamoureux, A., 2000. *Recherche et méthodologie en sciences humaines*, 2^e édition Laval : Editions Etudes vivantes, 352p.
- Le Danff, J-P., 2002. *La Convention sur la diversité biologique : Tentative de bilan depuis Rio*, VertigO-La revue en sciences de l'environnement, Vol. 3, no. 3, pp. 5-8.
- Le Danff, J-P., et J. Crowley, 2002. *Vers le Sommet de Johannesburg - Entre espoir et déception*, Le Devoir.
- Le Prestre, P., 1999. *La Convention sur la Diversité Biologique : vers un nouvel ordre biologique international*, Natures, Sciences, Sociétés, Vol. 7, no. 1, pp.64-71.
- Le Prestre, P., 2002. *La Convention sur la diversité biologique : vers une mise en oeuvre efficace*, Isuma, Vol. 3, no. 2.

- Le Prestre, P., 1997. *Ecopolitique internationale* Montréal : Guérin, 556p.
- Le Prestre, P., 2003. *Le Sommet de Johannesburg : quel avenir pour l'écopolitique internationale?*, Etudes internationales, Vol. XXXIV, no. 2, pp. 263-279.
- Lindberg, K., et B. McKercher, 1997. *Ecotourism : A critical overview*, Pacific Tourism Review, no. 1(1), pp. 65-79.
- MAB/UNESCO Bureau régional de Dakar, 2002. "Ecotourisme, écovillage, en Afrique de l'Ouest : Mythe ou réalité?". Rapport, Centre de recherche en écologie-Université d'Abobo-Adjame.
<http://www.dakar.unesco.org/natsciences_fr/rapport_2002/ecovillage.htm>. Consulté en novembre 2005.
- Ministère du Développement Régional et des Travaux Publics, 2005.
<<http://www.mrrb.government.bg/>>. Consulté en 2005.
- Meine Curt, 1994. *Conserving Biological Diversity in Bulgaria; The National Biological diversity conserving strategy* Washington, 128p.
- Ministry of Environment and Water of Bulgaria, 2001. "CBD : Second National Report ". Sofia, Bulgaria, 99p.
- Ministry of Environment and Water of Bulgaria, 1998. "National Biodiversity Strategy and Action Plan : National Report for Biological Diversity Conservation in Bulgaria". Sofia, Bulgaria, 35p.
- Ministère de l'Agriculture et des Forêts, 2005. *Administration spécialisée*.
<http://www.mzgar.government.bg/Structure/Special_administration/special_admin.htm>. Consulté en Janvier 2005.
- Ministère de l'Environnement et des Eaux (MEE), 2005(a).
<<http://www.moew.government.bg/>>. Consulté en 2005.
- MEE, 2002(a). "Loi sur la diversité biologique". Sofia, 75p.
- MEE, 2005(b). "Loi sur la protection de l'environnement". Sofia, 78p.
- MEE, 2002(b). "Loi sur les Aires protégées". Sofia, 30p.
- MEE, 2000. *The National Biodiversity Conservation Plan* Sofia, Bulgarie, 59p.
- MEE, 2005(c). *Règlement intérieur du Ministère de l'environnement et des eaux* Sofia, Bulgarie, 19p.

- MEE, 2005(d). "Stratégie Nationale sur l'environnement et son Plan d'Action 2005-2014". Sofia, Bulgarie.
- Ministère de l'économie, 2001. *Administrations*.
<<http://www.mi.government.bg/about/structura.html?page=15&WichPage=&prj=0&ver=0&RoId=0&ParentOne=0&ParentTwo=0>>. Consulté en Janvier 2005.
- Ministère de l'économie, 2002. "Loi sur le tourisme". Sofia, 61p.
- Ministère de l'économie, 2003.
<<http://www.mi.government.bg/eng/>>. Consulté en 2003.
- OCDE, 1999. *Etudes économiques de l'OCDE : Evaluation et recommandations - Bulgarie*
Paris, 24p.
Janvier 2005.
- Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), 2001. *Développement durable de l'écotourisme. Une compilation de bonnes pratiques* Madrid, Espagne.
- OMT, 2002. *Tourisme : horizon 2020 -prévisions globales et profils des segments de marché*, 145p.
- OMT, 2002. *WTO-UNEP concept paper - International year of Ecotourism 2002*.
<<http://www.world-tourism.org/sustainable/IYE/WTO-UNEP-Concept-Paper.htm>>. Consulté le 15 mai 2003.
- OMT/PNUE, 2002. *Sommet Mondial de l'Ecotourisme, Québec, Canada-du 19 au 22 mai 2002 : Rapport final* Madrid, Espagne, 150p.
- Organisation des Nations Unies, 2002. *Rapport du Sommet Mondial pour le Développement Durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002* New-York, 188p.
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 2005. *Statistiques de Sécurité Alimentaire : Bulgarie* New York, 2p.
- Pape, S., et S. Chaffard-Sylla, 2003. *Biodiversité : Huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT-8), Objectif Terre : Bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone, Vol. 5, no. 2, pp. 33-34-35.*
- Parlement européen, 2000. *Le principe de subsidiarité*.
<http://www.europarl.eu.int/factsheets/1_2_2_fr.htm>. Consulté le 10 Décembre 2005.
- Piskula, P, et J Klaschkova, 2004. "Report on non-OECD Countries'Sapm Legislation". République Tchèque, 16p.
<<http://www.oecd.org/dataoecd/26/47/31861202.pdf>>. Consulté en 2005.

- Revéret, J.-P., et C. Gendron, 2000. *Le développement durable*, Economie et Sociétés, Vol. Série F, no. 37, pp. 111-124.
- Revéret, J. P., et C. Gendron, 2002. *Le développement durable, entre développement et environnement*, Liaison Energie - Francophonie, no. 55, 56, 57, pp. 33-36.
- Strong, M., 2001. *Ainsi va le monde* Montréal, Canada : Berger, 305p.
- PNUD, 2005. "Human Development Report 2005". New York.
- USAID, 2004. *Stratégie Nationale et Plan d'Action pour le développement de l'écotourisme en Bulgarie* Sofia, Bulgarie, 156p.
- USAID, Georgieva, N., et K. Georgieva, 2004. "Si tu penses aux 100 années à venir-éduque les gens : Rapport sur le processus de planification de la SNE". Sofia, Bulgarie, 48p.
- USAID, Boteva Dimitrina, 2003(a). *Elaboration et mise en œuvre d'un système de contrôle et de suivi écologique dans les parcs nationaux : Rapport* Sofia, 282p.
- USAID, Boteva Dimitrina, 2003(b). *Elaboration et mise en œuvre d'un système de contrôle et de suivi écologique dans les parcs nationaux Rila et Central Balkan : Rapport* Sofia, 48p.
- USAID, Popova Nicolina, 2003(a). *Indicateurs sur les impacts de l'écotourisme (base de données 2002) : Projet Pilote Kalofer - Central Balkan* Sofia, 70p.
- USAID, Popova Nicolina, 2003(b). *Indicateurs sur les impacts de l'écotourisme (base de données 2002) : Projet Pilote Samokov - Rila* Sofia, 70p.
- Vaillancourt, J.-G., 1995. *Penser et concrétiser le développement durable*, Ecodécision, pp. 24-29.
- Waub, J.-P., 1991. "Croissance économique et développement durable : Vers un nouveau paradigme du développement". In *Environnement et Développement. Questions éthiques et problèmes socio-politiques* : Chap.2, Fides, pp. 47-72.
- Zedan, H., 2002. *De Rio à Johannesburg : évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique*, Liaison Energie - Francophonie, no. 55, 56, 57, pp. 86-90.